

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :

Canada et Etats-Unis . . . \$3.00
Union Postale . . . \$6.00

Edition Hebdomadaire :

Canada . . . \$1.00
Etats-Unis et Union Postale . . . \$1.50

Directeur : HENRI BOURASSA.

LORD GREY

Lord Grey va nous quitter, et les chefs des deux grands partis ont fait appel, pour lui dire la reconnaissance du Canada, à toutes les ressources de leur éloquence.

Si habiles, si disert et si gracieux qu'aient pu être MM. Laurier et Borden, nous sommes sûrs que leurs discours n'ont apporté à Son Excellence qu'une satisfaction médiocre au prix de celle que lui offrait l'adoption définitive, par la Chambre des Communes et par le Sénat, du projet de loi Laurier-Brodeur.

C'est là son triomphe suprême, l'abaissement de la campagne qu'il a menée depuis des années, avec une ténacité, avec une énergie devant lesquelles nous ne pouvons que nous incliner.

Lord Grey est une intelligence supérieure, un esprit lucide, habile à discerner les courants d'opinion et à deviner les conséquences d'une politique. Il sait où nous mène, lui, le pas que nous venons de faire et dans quel engrenage nous venons de mettre le pied.

Il sait ce que vaudront, au cours d'une tourmente habilement excitée ou entretenue par un homme de sa force et de ses moyens, les réserves de forme inscrites dans la loi; il sait qu'il n'est pas une guerre un peu sérieuse où la colonie ne suivra le sort de la métropole et ne lui apportera le secours de son or et de son sang; il sait que cette participation presque inéluctable aux guerres impériales entraînera tôt ou tard, à moins que nous ne nous résignons indéfiniment au rôle de paria et de subalterne, notre représentation dans les conseils impériaux; il sait que le terme logique de la voie où nous nous engageons, c'est la fédération politique, militaire et économique de l'Empire, c'est la réalisation du rêve auquel son maître et son ami, Cecil Rhodes, a donné toute son intelligence et toute sa fortune.

Nous croyons que lord Grey et ses amis se trompent lourdement, qu'ils préparent, non point, l'union plus intime de la métropole et de ses colonies, mais la ruine d'un magnifique chef-d'œuvre qu'avait lentement édifié le génie politique du peuple anglais, et qu'il voulait resserrer indissolublement le lien qui unit l'Angleterre à ses colonies d'outre-mer, ils risquent de le briser.

Nous croyons que le jour prochainement où le Canada, avec sa population cosmopolite dont les Américains et les Européens d'origine constitueront une si large part, sentira peser trop lourdement sur lui le fardeau de la défense impériale, le jour où il se verra paralysé dans son expansion naturelle par l'obligation de subvenir à des dépenses qui ne le concernent que très indirectement, et pas du tout souvent, il se développera dans tout le pays un sentiment d'hostilité à l'endroit de la métropole, dont les véritables auteurs auront été les loyalistes d'aujourd'hui.

Lord Grey a fait un autre rêve. Il voit dans la politique de Cecil Rhodes, dans la sienne propre, une promesse de grandeur et de gloire indéfinies pour l'Empire britannique.

A la réalisation de cette politique, il apporte toute son énergie, tout son talent, le charme d'une nature conquérante et une affabilité qui ne se dément que très rarement; il sacrifie ses habitudes, son confort, tous les avantages que lui assureraient en Angleterre sa grande situation de fortune, ses hautes relations de famille, le prestige d'un nom historique.

Les plus belles années de sa vie, il les a allées passer sous un ciel ingrat et dans un pays à demi désert comme la Rhodesie; et nous n'imaginons pas, qu'en puisse prétendre sa courtoisie de gentilhomme, que son séjour au Canada lui ait apporté des joies égales à celles qu'il eût trouvées dans son propre pays. Quel que soit l'éclat, la splendeur même des fonctions qu'il a occupées depuis des années, elles comportent l'acceptation de sacrifices considérables.

Ces sacrifices il les a faits, il les a consentis pour ce qu'il croit être l'intérêt supérieur de son pays et de sa race, peut-être même l'avantage du Canada. Et nous ne pouvons lui refuser une certaine mesure de respect et d'admiration.

Nous considérons qu'il a mené chez nous une campagne néfaste, hostile aux meilleurs intérêts de notre pays; nous croyons avoir le droit de juger son œuvre en toute indépendance, avec la sévérité même qu'y apporteront les hommes de l'avenir, quand les conséquences de sa politique se seront déroulées toutes entières, quand personne n'aura plus d'intérêt à le flatter ou à mentir; mais nous devons lui rendre justice.

Nous ne songerons même pas à lui reprocher très amèrement ses intrusions multipliées dans la vie politique de notre pays. C'est aux

ministres qui l'ont laissé faire que doivent remonter tous les reproches.

Lord Grey n'a fait que profiter de leur faiblesse, de notre faiblesse à tous, pour servir ce qu'il croit être les intérêts de la métropole.

Il nous laisse, à certains égards, un exemple où nous trouverons beaucoup à imiter. Sachons simplement avoir de l'intérêt canadien, une conception aussi haute que celle que lui-même s'est formée des intérêts de l'Empire et mettons à le servir un dévouement égal au sien: le pays s'en trouvera infiniment mieux.

Ajoutons que, au point de vue des œuvres sociales, des grandes œuvres d'intérêt public, Lord Grey a souvent donné aux dirigeants de notre pays, de fort utiles leçons.

Il s'est mêlé, sa politique y trouvait son compte, mais nous croyons qu'il obéissait à des motifs d'un ordre plus élevé encore — à la plupart des mouvements qui intéressent le bien-être des foules.

Il a donné particulièrement à l'œuvre des coopératives, auxquelles le parlement refusait l'autre jour les avantages qu'il vient d'accorder aux marchands-détaillants, l'appui le plus constant, le plus dévoué.

On l'a vu s'en aller tout simplement, tout modestement à Lévis, dans le petit bureau de M. Alphonse Desjardins, se faire expliquer par le menu le fonctionnement des caisses de crédit, s'inscrire lui-même sur les registres de la caisse de Lévis, tout à côté de petits ouvriers et des humbles cultivateurs.

Ce sont là d'inoubliables souvenirs et qui nous ont toujours d'une certaine bienveillance les critiques que sont contraints de lui adresser les plus vifs adversaires de sa politique.

Quel que soit le poste que lui confère demain la confiance du Roi, qu'il soit ambassadeur à Paris ou à Saint-Petersbourg ou vice-roi des Indes, on peut être assuré que Lord Grey tiendra dans la vie politique anglaise un rôle de tout premier ordre.

Et nous aurons la joie de penser qu'il met au service de son pays toute son intelligence et tout son dévouement — sans nuire à ce que nous croyons être les intérêts supérieurs de la patrie canadienne.

OMER HEROUX.

Ministre de l'Instruction Publique

Polignac sait prendre des attitudes de comédie qui ne manquent pas de pittoresque. Lui, dont on connaît les sentiments intimes, veut que Pierre Surprenant s'adresse à son confesseur pour confesser la valeur morale d'une de ses affirmations. Allez donc au vôtre, Polignac et demandez-lui le sens de cette phrase que je trouve dans le "Pays" du 5 mars: "Par les réformes scolaires que nous réclamons, nous voulons pour nos enfants plus d'instruction, des instituteurs plus compétents et mieux rétribués, des maisons d'écoles plus salubres, un programme d'enseignement plus pratique, un service d'inspection plus sérieux, et un contrôle général sur tout ce qui touche à l'éducation."

"In cauda venenum." Je cite du latin pour vous obliger, cher Polignac. Vous me priez de vous indiquer la page et la colonne du "Pays" où vous avez réclamé l'abolition du Conseil de l'Instruction publique. Vous êtes servi à souhait. Puisque vous réclamez "le contrôle général sur tout ce qui touche à l'éducation", vous ne voulez donc rien laisser en partage au Conseil de l'Instruction publique; et alors, nous sommes en face d'une abolition "équivalente" de cette institution, puisque vous lui enlevez toutes ses fonctions, par le fait même, vous la réduisez à néant.

Au surplus, vos affirmations grandiloquentes, qui peuvent produire quelque effet, quand on plaide une mauvaise cause, nous laissent bien indifférent. Les écoles, dites-vous, seront sous le contrôle d'un ministre de l'Instruction publique. Mais quel rôle jouera le Conseil de l'Instruction publique? Vous affirmez qu'il approuvera les livres "pour le côté moral et religieux". Mais les livres qui, d'après une théorie, ne contiennent ni adome ni à la morale, par qui devront-ils être approuvés? Par le ministre ou par le Conseil?

Polignac voudra-t-il nous dire franchement la seconde moitié de sa pensée? Autrement, je persisterai à croire que la création d'un ministère de l'Instruction publique, c'est l'abolition d'équivalence du Conseil de l'Instruction publique.

PIERRE SURESNÉ.

EN TROISIEME PAGE

Lettre de France, par M. Joseph Denais, conseiller municipal de Paris.

Attention, Cultivateurs !

L'article suivant nous est malheureusement arrivé trop tard pour que nous puissions le publier avant l'adoption par le Sénat du projet de loi portant création d'une marine de guerre. Nous le donnons quand même, parce qu'il contient des informations précieuses.

On affirme que Lord Kitchener aurait, au cours d'une interview donnée ces jours derniers, fait les déclarations suivantes:

"Quoi qu'on en dise, l'Angleterre n'est pas en décadence. Ses fils sont aussi braves et aussi courageux que dans le passé. Avec l'aide de Dieu, elle est tout-à-fait capable d'atteindre ses destinées et elle ne requiert l'aide de personne, ni de ses colonies ni de l'étranger. Elle peut se défendre elle-même. Elle est encore en pleine jeunesse, veuillez m'en croire et ne la déclinez aucunement."

La réputation de Lord Kitchener comme homme de guerre, son expérience donnent à ses déclarations beaucoup d'autorité et elles ne seront pas gracieusement reçues par grand impérialiste, le colonel G.T. Denison. A une assemblée tenue à Toronto, à l'"Association Hall", le colonel Denison aurait déclaré ce qui suit: "Ceux qui affirment que l'Empire n'est pas en danger manquent de loyalisme ou de prévoyance". Ces remarques du colonel Denison à l'égard de l'aveuglement ou de la déloyauté de Lord Kitchener pourraient faire l'objet d'un joli discours à l'un des banquets du comte Grey. A la même assemblée on a qualifié de traître un Canadien-Français distingué qui a osé exprimer franchement ses opinions.

La campagne menée par les impérialistes, qui invoquent la faiblesse de la marine anglaise et font appel au patriotisme, n'a pour but que d'imposer aux agriculteurs canadiens des taxes pour l'entretien d'une flotte et il semble que le gouvernement d'Ottawa les seconde.

Il est reconnu que les agriculteurs canadiens ont toujours été des moutons tondus par des exploiters et des escrocs, mais ces derniers ne peuvent être comparés aux constructeurs de "dreadnoughts" et fabricants de canons qui s'efforcent d'exploiter les colonies, après avoir épuisé le royaume-uni.

Le Sénat du Canada, s'il veut démontrer son utilité, doit tenir compte des observations de Lord Kitchener et refuser de sanctionner la loi sur la marine de guerre avant que l'agriculteur canadien ait eu l'occasion de se prononcer à cet égard. D'après Lord Kitchener l'Angleterre n'est pas en danger immédiat. Alors pourquoi ne pas fournir au peuple canadien, aux agriculteurs surtout qui supportent le fardeau de la taxe, le moyen de décider cette question? Le "DEVOIR" accompli d'après moi une bonne œuvre et, à l'inverse de certains autres journaux, il renseigne ses lecteurs correctement.

Puissiez-vous combattre longtemps pour l'autonomie du Canada et contre l'impérialisme!

Bien à vous,
JOHN GALBRAITH.

Toronto, 29 avril 1910.

Une brochure de Laure Conan

Mme Laure Conan publiera ces jours-ci, sous le titre: *Une immortelle — La vénérable Marguerite Bourgeoys*, une jolie plaquette consacrée à mettre dans sa vraie lumière la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame. Marguerite Bourgeoys est l'une des plus belles figures de notre histoire.

Mme Laure Conan a su dessiner avec amour son profil héroïque et tendre. Sa brochure est, en même temps qu'une émouvante page d'histoire, une leçon de courage et de dévouement.

Depuis longtemps déjà, Mme Laure Conan s'est donnée à l'étude des premiers temps de la colonie montréalaise. Elle a déjà tiré de cette étude un beau roman, *L'Oublié*, qui est en sa quatrième édition et qui a été couronné par l'Académie française.

A quoi bon, du reste, faire l'éloge du talent de Mme Laure Conan. De l'aveu de tous, elle a réalisé une œuvre littéraire pleine de mérite et qui fait honneur à ses compatriotes.

C'est l'un des meilleurs écrivains de la littérature canadienne. Sa nouvelle brochure est digne de ses travaux antérieurs.

Un truc d'immigrants

Un de nos confrères anglais du soir, publiait hier une nouvelle à sensation, au sujet de l'enlèvement d'une jeune fille du nom de Lewis, femme de chambre à bord du "Dominion", par un des passagers. Nos renseignements pris à bonne source, nous permettent de dire que l'homme et la femme en question sont mariés depuis quelque trois mois. La femme s'était engagée à bord pour ne pas avoir à payer son passage. Arrivée à Montréal, elle a tout bonnement suivi son mari sur le quai et voilà où notre confrère a découvert un enlèvement à grand fracas. L'histoire est pourtant bien simple.

Le Referendum

La commission des bills privés du Conseil législatif vient d'adopter, sans débat aucun, le projet de loi autorisant le Montreal Street Railway à construire à Montréal, sous les restrictions déjà indiquées, des tramways souterrains.

Le Montreal Street Railway jouit décidément d'une fortune heureuse. Il avait eu la chance déjà de passer à la Chambre d'Assemblée, par une après-midi de lundi, alors que les trois-quarts des députés de Montréal, et ceux particulièrement qui se proposaient de le combattre, étaient absents.

D'autre part, l'Assemblée législative a refusé, par un vote de quarante contre vingt-et-un, de soumettre à la ratification du peuple les arrangements qui pourraient intervenir entre l'Underground et les autorités municipales. Les deux grandes compagnies se trouvent ainsi soustraites à la clause de referendum qui s'applique de par la loi à toutes les concessions de franchise de plus de dix années.

Comme il ne saurait être question d'accorder de franchise à un tramway souterrain pour dix années ou moins, cela veut dire que toutes les négociations — car le Suburban est simplement une annexe du Montreal Street — se feront entre deux groupes de financiers et les autorités municipales, le Conseil ou la Commission exécutive, selon que l'un ou l'autre l'emportera dans le duel qui se poursuit actuellement à Québec.

Comme le Montreal Herald, nous regrettons infiniment la suppression de cette clause de referendum, qui devrait frapper les trois compagnies de traction comme elle frappe les compagnies d'électricité.

Il ne s'agit pas simplement de dire que les commissaires ou les échecs d'aujourd'hui sont d'honnêtes gens. Il faut prévoir qu'eux-mêmes ou leurs successeurs pourraient être trompés.

La perspective du referendum, avec les grandes discussions qu'elle comporte, suffit à éloigner de l'hôtel-de-ville un certain nombre de "schemers": elle est une force et une garantie pour les éléments honnêtes, clairvoyants, de l'hôtel-de-ville.

Le Conseil législatif a encore le pouvoir de rétablir dans tous les projets de loi la clause du referendum.

Qu'il sache donc le faire et rendre à la ville de Montréal un service de premier ordre!

O. H.

Jeux de chiens

Le juge Saint-Pierre donnait hier une décision qui fera rager bien des gens.

En 1908, rue S.-Denis, un braque quelconque, pris d'un accès intense de joie canine, se précipita sur une passante et la fit tomber. Dans sa chute, la femme fut blessée.

Le propriétaire du chien est tenu responsable de l'accident, et condamné à payer deux cents piastres de dommages-intérêts.

Les bonnes intentions, apparentes ou cachées, n'entrent donc pour rien dans la conduite du meilleur ami de l'homme, si cette conduite amène des résultats fâcheux pour les piétons.

Plusieurs contestent la justice du jugement d'hier.

La grosse majorité, cependant, trouve au contraire l'arrêt indiscutable.

Tous les jours, à toute heure et dans toute la ville, des accidents comme celui de la rue S.-Denis se produisent.

On laisse errer les chiens sans se soucier des dangers que cette liberté peut entraîner.

Du terrier au danois, toute la gent parcourt les rues, jappe, aboie, mord et se permet des incongruités malséantes au détriment des vêtements et des mollets des promeneurs.

Elle a des tendresses particulières pour les facteurs, les enfants et les femmes.

Dans les règlements de police, il est dit que tous les chiens non "licenciés" doivent être tenus sous la main; les chiens "licenciés" errant sans maître doivent être conduits à l'enclos; les propriétaires sont avertis et sont tenus de payer une amende de cinquante cents pour recouvrer possession de leur favori. La police doit même débarrasser une localité quelconque des chiens hargneux et tapageurs.

Comme l'effectif des agents est trop peu nombreux pour s'occuper de ces détails ennuyeux, les propriétaires de chiens en profitent et laissent leurs protégés s'échapper partout. Ils comptent sur la naïveté des gens et sur leur ignorance des règlements municipaux pour l'impunité, et ils vont même très souvent morigéner les imbéciles qui se font mordre ou qui laissent mettre leur habillement en lambeaux par les maîtres à quatre pattes du trottoir et de la chaussée.

Dans certaines villes, les chiens errants, "licenciés" ou non, comme dit le règlement de police, sont asphyxiés. Les maîtres doivent les promener en laisse ou les tenir attachés dans les cours s'ils ne veulent les garder.

C'est un exemple à suivre.

Dans le Nord de la Ville surtout, les chiens errants causent des ennuis sérieux. Ceux qui s'en plaignent parlent d'écouter sommairement ces intéressés dans les vagabonds si l'autorité n'y voit pas bientôt.

JULES TREMBLAY.

LETTRE D'OTTAWA

L'OUVRAGE FINI. — LA PROROGATION AUJOURD'HUI. — LE FARDEAU JETE. — A PROPOS DE M. FIELDING. — LE CADEAU DE \$120,000. — UN POLITICIEN HONNÊTE. — "RARA AVIS". — "DONNEZ LA LISTE". — M. BOYCE VEUT LA VOIR. — UN PEU D'HISTOIRE ANCIENNE. — UNE RESOLUTION DU PASSE. — L'A-T-ON OUBLIE? — CE QU'A DIT SIR RICHARD CARTWRIGHT. L'AVIS DE M. LAURIER, EN 1891. — SON AVIS, AUJOURD'HUI. LE CAS SERAIT DIFFÉRENT. — LES SERVICES DE M. FIELDING. — COMMENT ON A EU CET ARGENT. — LES BAILLEURS DE FONDS. — DES AMIS PERSONNELS. — LA BANQUE DE MONTREAL E LA D. J. S. N'ONT PAS SOUSCRIT. — PAROLE D'HONNEUR. — PAS DE LISTE. — LE CONCERT DE L'OPPOSITION. — CA FINIT GAÏEMENT.

Ottawa, 4 mai.

Le parlement fédéral vient de terminer son travail; la session est pratiquement close.

Cet après-midi, à trois heures, le gouverneur-général viendra proroger les Chambres et le reste des députés démissionnera.

Hier, on a débarrassé le feuillet de quelques mesures qui y traînaient.

On a parlé un peu de tarif, un peu des bassins de radoub, un peu des primes aux aciéries; personnellement n'a paru y porter grand intérêt: l'approche du départ émuissait la combativité, et l'on a expédié cette besogne au plus tôt, pour s'en débarrasser, comme d'un fardeau trop longtemps enduré.

I.

Une heure durant, la Chambre s'est déparée de son indifférence: c'était pour discuter le don de \$120,000 fait à M. Fielding, la semaine dernière.

M. Fielding, aujourd'hui ministre des finances dans le cabinet Laurier, est dans la politique depuis 1882. De ces vingt-huit ans de vie publique, il en a passé quatre dans la politique néo-écossaise et quatorze, bientôt, dans le cabinet Laurier.

Or, pendant tout ce temps, M. Fielding ne s'est pas enrichi. Jamais on ne l'a accusé de péculat. Au dire de ses amis personnels, il s'est même endetté, et ses moyens pécuniaires étaient fort modestes, avant jusqu'à la semaine dernière, où il devint tout à coup riche de \$120,000, sans avoir découvert de mine d'or.

Ce qui s'était passé? Des amis politiques du ministre des finances s'étaient émus de son état de fortune très modeste, et pour assurer le bien-être à ses vieux jours, avaient organisé une souscription.

L'affaire était en marche depuis deux ans. A un dîner intime, il y a quelques jours, — dîner auquel dix-sept personnes seulement prirent part, — les organisateurs de cette démonstration amicale donnèrent à M. Fielding la somme rondelette de \$120,000.

Des oppositionnistes prétendent que ceci n'était pas en accordance avec les anciennes traditions du parti libéral. Ils s'en soucient décidément plus que celui-ci n'a l'air à s'en préoccuper. Et hier, après-midi, M. Boyce (d'Algonia) disait carrément: "Nous voulons voir la liste des souscripteurs. Mettez-la donc sur la table, là, que nous l'examinions un tantinet".

II.

M. Boyce n'est pas allé aussi carrément que cela. Il y a mis plus de formes, mais, à tout prendre, c'était tout ce qu'il voulait: la liste.

Tout d'abord, il expose les faits relatifs au cadeau de \$120,000 à M. Fielding. Puis il rappelle que, le 31 août 1891, Sir Richard Cartwright, alors un des chefs du parti libéral, et aujourd'hui "leader" ministériel du sénat, présentait à la Chambre des Communes une résolution dont voici le texte:

"L'acceptation, par des ministres de la Couronne ou des membres de leur famille, de cadeaux ou de dons de quelque nature que ce soit, de la part d'entrepreneurs, de fonctionnaires de l'Etat ou d'autres personnes en cours de relations pécuniaires avec le gouvernement est complètement opposée aux principes essentiels d'une administration saine; elle est de nature à rendre méprisable le gouvernement parlementaire, et cet exemple tend à corrompre et à démoriser les fonctionnaires qui servent sous des ministres qui ont accepté ou permis l'acceptation de dons ou de cadeaux de cette espèce".

MM. Cartwright et Laurier appuyaient de discours énergiques cette proposition que Sir John Thompson, alors premier-ministre, agréa de son côté.

"M. Laurier a-t-il oublié cette résolution, lui qui, lors de la présentation des \$120,000 à M. Fielding, se déclarait "parfaitement heureux de voir un tel cadeau offert à M. Fielding"? Ne s'est-il pas souvenu qu'en 1891 il condamnait ce qu'il a approuvé la semaine dernière? Cet argent donné à M. Fielding, d'où vient-il? Et a-t-on rendu publics les noms des souscripteurs à ce cadeau? Alors, si le premier-ministre veut être logique avec ses déclarations de 1891,

il ne fera pas difficulté de livrer à la Chambre les noms des amis ou des particuliers qui ont souscrit cette somme considérable. Nous ne soupçonnons pas que cet argent vienne de gens intéressés dans des entreprises publiques. Mais encore faudrait qu'on en soumit la liste à la Chambre".

De son côté, M. Northrup, un autre député oppositionniste rappelle que le cadeau de \$100,000 fait à Sir John A. Macdonald en 1870, alors qu'il semblait à la veille de mourir, ne tombe pas sous le coup de la résolution de 1891, quoi qu'on en ait prétendu à cette époque. Il voudrait, lui aussi, qu'on donnât à la Chambre la liste des souscripteurs au cadeau de M. Fielding. Il rappelle ces paroles de Sir Richard Cartwright au sujet du cadeau de Sir John A. Macdonald:

"Malheureusement, il n'y eut pas de publicité de donnée aux noms des souscripteurs comme on eût dû le faire, et, malheureusement aussi, on ne prit pas de précautions pour empêcher que l'on acceptât à ce fond des souscriptions qui vinssent de source plus ou moins honorable." Il se demande pourquoi, dans ce cas-ci, on évite de publier les noms des donateurs, pourquoi M. Fielding lui-même ne les connaît point, et fait siennes ces paroles de Sir Richard Cartwright:

"Un ministre n'a aucun droit de permettre qu'on lui offre un cadeau, à moins qu'on ne le fasse publiquement et qu'il sache de qui il vient. Et je dis que si un ministre de la Couronne reconnaît qu'il en a accepté un sans savoir et sans vouloir savoir d'où il lui vient, loin de regarder cette admission comme une diminution de sa faute, je dis que cela constitue même une présomption de culpabilité."

Comme on le voit, Sir Richard Cartwright ne ménageait pas ses expressions, non plus que M. Laurier qui s'écriait, le même jour: "Si ce ministre n'a pas su les noms de ces souscripteurs, que n'en a-t-il le texte? S'il ne l'a point vu, c'est donc qu'il a choisi de ne pas savoir les noms qu'il y avait sur la liste, et, s'il a préféré ne pas savoir quels ils étaient, n'est-ce pas à cause que sa conscience craignait d'y découvrir des noms de souscripteurs à ce cadeau, dont il n'aurait jamais dû agréer les souscriptions, et qui le condamneraient d'accepter une telle offrande?"

M. Northrup, toutes ces citations faites, dit: "La publication des noms des souscripteurs, c'est donc, d'après MM. Cartwright et Laurier, la condition indispensable, "sine qua non" de telles démonstrations."

Dans cette affaire-ci, je crois, je suis bien convaincu qu'il n'y a rien de louche. Mais pourquoi ne pas publier cette liste? Toute l'affaire est honorable. D'après le Free Press d'Ottawa un organe ministériel, M. Fielding lui-même ne sait pas les noms des donateurs. Ce sera un acte de justice envers lui comme envers le public, de publier leurs noms. Autrement, ce serait illogique."

III.

M. Laurier prend froidement toutes ces dénégations; son collègue, M. Fielding, mis en cause, n'est pas à la Chambre. Aussi le premier-ministre se porte-t-il à sa défense:

"J'admets, dit-il en substance, tout ce que vous dites, quant à la discussion de 1891. Cette résolution, relisons-la". Il la relit et continue:

"Dans toute notre histoire politique, nous n'avons guère d'exemple de politiciens riches. Sir John A. Macdonald en est un exemple classique. Quand on lui a donné un cadeau de \$100,000, personne n'a critiqué. Mais il y eut d'autres cadeaux, faits à d'autres hommes politiques: ainsi celui fait à Sir Hector Langevin. J'eus préféré n'en pas parler, ou m'y forcer. C'est à ce propos que la résolution de 1891 fut présentée. La Chambre l'accepta, parce qu'il était alors un homme qui ne faisait pas de l'argent, mais qui était pauvre. C'est à cet homme que la Chambre prenait une large part à ces souscriptions."

Aujourd'hui, les circonstances sont différentes. Il y a des gens qui se prodiguent pour leur pays. M. Fielding en est un. Son honneur est au-dessus de tout reproche, de tout soupçon. Il a un sens de l'honneur des plus délicats. Depuis quatorze ans, ministre, jamais

on ne l'a accusé de prévarication. C'est le type de l'honneur, au dire même de ses adversaires. Cet homme eût-il pris de l'argent souscrit par des personnes qui ont affaire au gouvernement? Non. Des amis de M. Fielding ont organisé cette souscription: d'abord, il fut entendu que l'on n'accepterait nul argent des entrepreneurs et des fonctionnaires du gouvernement. On ne devait accepter de l'argent que des gens qui vivent en dehors de la politique et n'ont affaire, ni directement ni indirectement, au gouvernement. Tout cet argent vient d'amis personnels de M. Fielding. (La gauche crie: "les noms! les noms!")

"Sur mon honneur d'homme et ma responsabilité de premier-ministre du Canada," s'écrie M. Laurier, je déclare que cet argent ne vient que d'amis personnels de M. Fielding. Il n'est pas vrai que la Banque de Montréal ait souscrit un sou pour ce cadeau, non plus que la "Dominion Iron and Steel Co.". Il n'y a pas un sou dans ces \$120,000 qui ne vienne de gens honnêtes, absolument désintéressés de la politique et des travaux de l'Etat. Autrement, M. Fielding n'eût pas accepté cet argent, j'en suis convaincu."

M. Laurier se rassied, applaudit par la droite, tandis que la gauche crie toujours: "La liste, la liste!" Il ne la donne point, et l'affaire en reste là, pour le moment.

Cet incident vidé, on en retourne aux affaires de routine: et, dans la soirée, la plupart des députés s'absentent de la Chambre. Il y a, dans la salle de l'opposition, grand concert, un peu tapageur, où violons, harmonicas à bouche et danses fantastiques témoignent de la gaieté de la gauche, à la veille de la prorogation. Et c'est bien là le sentiment qui règne partout, au Parlement. On est heureux de toucher à la fin.

GEORGES PELLETIER.

Éducation populaire

Vendredi soir, au couvent des Dames du Sacré-Cœur, rue S.-Alexandre, avait lieu une modeste cérémonie qui couronnait les succès d'une année de labeurs sérieux. On n'en parlera guère pourtant. Ceux surtout qui détiennent habituellement toutes nos congrégations enseignantes garderont le silence: ils n'embouche la trompette que pour se faire à eux-mêmes une réputation de zèles pour la diffusion de l'enseignement populaire, sans rien faire toutefois pour promouvoir efficacement les intérêts de la cause. Ils n'ont pas dit ce qui est à la louange de l'Eglise. Il est vrai que les religieux continuent quand même dans l'ombre leur œuvre d'ambiguation et de dévouement. Leur travail, elles l'accomplissent par amour de l'humanité qu'elles aiment dans leur maître crucifié. Elles ne s'attendent pas à voir leurs bienfaits célébrés en public. Il peut être bon pourtant de dire aux esprits chagrins quel usage on fait des prétendus biens de main-morte qui "de tout temps, paraît-il, ont été une cause de paralysie sociale". (Le "Pays" du 2 avril.)

C'était tout simplement une distribution de prix. Mais elle rappelle que les cours du soir ont été suivis fidèlement par deux cents élèves environ, qui viennent de toutes les parties de la ville. Ces élèves ont parfois quarante ans. Elles sont mères de famille; ou bien, jeunes filles du monde, elles viennent compléter leur éducation, suivre un cours d'enseignement ménager, soit un cours de coupe. D'autres étudient la langue française ou la comptabilité, d'autres enfin apprennent la langue anglaise. Mais toutes trouvent des mères dévouées dans la personne des religieuses qui les reçoivent gratuitement. Il est touchant de constater que souvent ces personnes, mères ou filles, n'ont pas manqué une seule classe; parfois elles viennent immédiatement après l'accomplissement de la tâche quotidienne, sans avoir eu le temps de prendre au foyer le repas du soir.

Oui, c'était une distribution de prix, et pourtant pas une seule récompense ne fut remise. Tous les noms de celles qui les avaient mérités furent proclamés. A la fin, l'une d'entre elles vint exprimer sa gratitude à Mgr l'archevêque qui avait bien voulu présider la cérémonie. Elle expliqua que les sommes, d'ordinaire allouées pour les récompenses, avaient été employées pour acheter un superbe calice en or sur lequel sont gravés les noms de toutes celles qui ont fait les sacrifices de leurs récompenses pour offrir ce cadeau, plein d'actualité pour l'année eucharistique. C'est un acte de générosité qui les honore. Mais les religieuses méritent aussi de l'Eglise et de la Patrie, en se dévouant pour cette belle œuvre sociale. Elles imitent, du reste, notre chef à tous. Pie X, qui simple vicair à Tombolo, s'était occupé de cours du soir, montrant ainsi la voie dans laquelle nous devons

LETTERE DE QUEBEC

LES EXPLICATIONS DE M. ALLARD SUR LA NOUVELLE POLITIQUE FORESTIERE DU GOUVERNEMENT, DONNENT LIEU A UN INTERESSANT DEBAT AQUEL PRENNENT PART MM. BOURASSA, GOUIN, LAVERGNE, KELLY ET PREVOST. — KILLYS PERMETTE METTRE EN DOUTE LES BONS EFFETS DE LA NOUVELLE LEGISLATION. — LA POPULATION DE MONTREAL NE POURRA, PAR REFERENCE, SE PRONONCER SUR LE BILL DE L'UNDERGROUND.

Quebec, 3 mai, 1910.

Le débat auquel ont donné lieu les explications de M. Allard sur la nouvelle politique forestière du gouvernement a été l'un des plus importants de la session, au dire de M. Tellier. Le ministre a exposé tant bien que mal le côté technique de la nouvelle législation. M. Gouin, répondant au député de St-Hyacinthe, a pu résumer, en quelques mots, la contre-partie de ses discours de 1902 et 1905. Il s'est ensuite appuyé, pour s'exercer d'avoir ainsi légitimé par arrêté ministériel sous le nez de la Chambre, sur les précédents, la tradition. Mais, M. Prévoist a rappelé la séance du soir que l'arrêté ministériel de 1900 était l'un des griefs dont s'était prévalus M. Gouin pour détruire M. Parent.

M. Kelly qui prend des allures de franc-tireur, s'est penché, vers les milieux, de mettre en doute les bons effets de la nouvelle législation, dont son discours n'a été qu'une critique assez longue, se terminant par quelques compliments au premier ministre. M. Gouin qui n'était pas présent à la séance, a dit à M. Kelly qu'il n'avait pas le droit de se pencher sur son bouquet d'épines.

La Chambre a décidé, par un vote de 40 contre 21 que le bill de l'Underground ne serait pas soumis au référendum. Un moment la parole a été donnée à M. Gouin. Mais la vieille garde qui occupe la droite du président, le coin de la chambre contigue au fumoir, a donné avec ensemble, et Montréal se passera de référendum.

M. ALLARD

Avant que la Chambre se forme en comité des subsides, M. Allard se lève, pour donner ce qu'il appelle quelques mots d'explication sur l'arrêté ministériel émis récemment au sujet de la nouvelle politique forestière du gouvernement. Il expose d'abord les nouveaux règlements et tarifs; ceux-ci accusent une augmentation, tandis que ceux-là pouvaient à un contrôle plus sévère de l'administration.

La nouvelle législation sera en vigueur pour dix ans, période durant laquelle le gouvernement ne pourra hausser les droits de coupe ou la rente foncière. Mais il se réserve de modifier, par simple arrêté ministériel, les règlements affectant le mode d'exploitation des limites forestières.

M. BOURASSA

M. Bourassa trouve étrange qu'on ait engagé pour dix ans le crédit de la province par simple arrêté ministériel, sans même consulter les Chambres législatives. L'hon. ministre a défendu le procédé en se basant sur l'usage depuis longtemps établi; mais il est temps de sortir de cette ornière, de mettre de côté le vieux principe tory du gouvernement par la couronne.

Les députés de la province n'ont pas plus le droit que les autres citoyens d'être assurés contre une modification de loi. Ainsi, que dirait-on des industriels qui, plaçant leurs capitaux dans une industrie, traitent avec le gouvernement d'Octave de la Gouge à ne pas modifier le tarif affectant cette industrie? Le contrat à long terme intervenu entre le gouvernement Flynn et M. Demers, éditeur de "L'Événement", ne fut-il pas déclaré nul par les tribunaux?

M. Parent, en émettant ses arrêtés ministériels, prétendait la pénurie de nos finances pour offrir aux acquéreurs de limites les avantages qui les portaient à acheter. Aujourd'hui, on ne vend plus de limites. M. Allard a même avoué qu'on n'avait plus de terres publiques. M. Turgeon lui-même qui, deux ans auparavant, avait proclamé la nécessité de cet acte pour la propre protection des forêts, se faisait gloire en 1907 d'avoir mis fin à ces ventes. Das lors pourquoi conserver ce qui était l'apanage des acheteurs?

Les nouvelles augmentations des droits de coupe sont très onéreuses, allant, dans certains cas, jusqu'à 100 pour cent. Cette augmentation frappe uniquement les industriels qui exploitent leurs limites et font vivre des ouvriers, tandis que, les spéculateurs sur bois, ceux qui détiennent sans les exploiter les trois-quarts des 70,000 milles de forêts sous licence dans la province, ne sont pas atteints.

Vis-à-vis de ceux-là le gouvernement ne donne pas de la Chambre la ligne de conduite qu'il entend adopter. Il est contenté de se réserver le droit d'émettre, quand bon lui semblera, un arrêté ministériel haussant leur rente foncière. Voilà qui n'est pas très encourageant pour l'industrie. Aussi, le député de St-Hyacinthe est-il d'opinion que l'augmentation est plutôt destinée à affecter la rente foncière que les droits de coupe.

Reste la prohibition de l'exportation du bois de pulpe, qui huit années durant, le gouvernement M. Parent, M. Gouin, M. Turgeon, le "Canada" et les autres journaux ministériels — dénonçaient comme une politique insensée, et dont aujourd'hui nos hommes d'Etat vont se prévaloir comme s'ils en eussent été les initiateurs.

Je ne les blâme pas d'avoir adopté notre politique, dit M. Bourassa, mais je dis que cette politique est née de la main des hommes qui ont été défaits par les meilleurs fruits si on l'eût adoptée deux ou trois ans plus tôt, et surtout si on l'eût précédée de la séparation des deux domaines. Car, l'hostilité des intérêts et des marchands de bois a induit ces derniers à acquiescer sans faiblesse aux conditions, le premier ministre aura quelque difficulté à porter pour 1915 le revenu des terres publiques à 82,000,000 comme il le promettrait en 1905. A cette date, en effet, ce revenu était de 81,395,000 et il n'est plus aujourd'hui que de 80,000,000. Et la chose se conçoit facilement: les compagnies, de simples locataires, deviennent propriétaires de leurs limites, et sur un million de cordes exportées aux Etats-Unis il continuera à s'en exporter 700,000 à 800,000 cordes qui échappent à la loi.

Mais, à qui sert d'écarter les nouveaux règlements si on ne parvient pas à faire observer les anciens? On signale le bien des cas d'un petit spéculateur qui fut puni par l'imposition d'une amende de \$4,000, mais M. Piché, l'expert forestier au service de la province, déclare que de puissantes compagnies se permettent de ravager leurs limites. Le ministre des Terres disait, à propos de la persécution exercée par la "Colonial Lumber Co." contre le colon Morin:

"La loi est faite pour tout le monde et nous ne pouvons empêcher une compagnie de procéder si elle le désire." Or, en faisant ces déclarations, le ministre savait que la compagnie n'avait aucun droit dans la

province, qu'elle n'avait pas fait enregistrer son achat, ni payé sa taxe de transfert. Le ministre savait tout cela, le jugement venait d'être rendu, et cependant, la compagnie n'a pas été inquiétée.

La compagnie qui expédiera son bois de pulpe au-delà des lignes le sera-t-elle davantage?

L'Ontario ne concède de limites qu'à la condition que l'acquéreur construise une pulperie pouvant employer au moins 200 hommes. Voilà un procédé pratique, dans les limites de la juridiction provinciale, mais j'ai déjà soutenu et je soutiens encore que cette juridiction ne peut appliquer qu'elle-même la loi. C'est la seule loi du gouvernement fédéral qui donne à l'industrie forestière toute l'extension dont elle est susceptible. Si le premier ministre eût dépensé pour obtenir cette mesure de justice autant d'énergie que pour obtenir le rajustement du subside fédéral ou la nomination de trois juges, la province aurait pu se développer sa principale industrie.

M. GOUIN

C'est d'une voix attendrie que le premier ministre a invoqué le député de St-Hyacinthe à imposer les intérêts de la province sur l'autel de la Province. Il admet que les revenus de la Province proviennent de son domaine public et prétend que l'intérêt de l'industrie forestière exige que les industriels sachent combien de temps il leur faudra subir tel ou tel tarif, que la chose se fait toujours faite de même, qu'elle se fait de même dans les autres provinces, et que, d'ailleurs, ceux qui succèdent au gouvernement actuel auront le pouvoir de révoquer l'arrêté ministériel de 1910.

Quant aux détenteurs de licences qui n'exploitent pas leurs limites, M. Gouin est d'avis que c'est une question fort considérable. S'il y a un moyen de forcer les porteurs de licences à exploiter leurs limites, il s'efforcera de l'appliquer.

M. LAVERGNE

A la séance du soir, M. Lavergne répond au discours prononcé par le premier ministre à la séance de l'après-midi. M. Gouin a dit avoir longuement médité la réforme. Evidemment, la gestation a été longue, et en finit à la pensée de l'effet qu'elle a coûté.

Le premier ministre a répondu dans l'après-midi à M. Bourassa qui lui demandait de faire une différence entre le spéculateur qui n'exploite pas ses limites et le marchand de bois qui les met en coupes réglées, que le député de St-Hyacinthe lui-même comptait des amis parmi les marchands de bois. Pour une réponse ce n'en est pas une.

Le premier ministre ferait mieux de concéder aux marchands de bois leurs limites pour 20 ou 25 ans au lieu de les leur pour 1 an seulement. Le détenteur de licences pourrait alors mettre ses limites en coupes réglées et il pourrait en céder une partie à la colonisation.

De 1867 à 1897, en 30 ans, la province a vendu 39,137 milles, et de 1897 à 1907, en 10 ans, 21,000 milles. Dans la même année 1905-06 il s'est vendu 3,161 milles de bois pour lesquels la province a retiré \$1,853,198 et les marchands de bois \$65,000,000.

Dans l'après-midi, le premier ministre a reproché à l'opposition de faire du capital politique avec de prétendus colons qui ne sont que des spéculateurs. Mais, il n'a pas expliqué la faveur scandaleuse dont le gouvernement a converti les marchands de bois qui ne se conformaient pas aux règlements.

Les réserves ont déjà été confisquées, en 1895, du bois qui ne sont que des spéculateurs. Mais, il n'a pas expliqué la faveur scandaleuse dont le gouvernement a converti les marchands de bois qui ne se conformaient pas aux règlements.

Le principe de la mesure adoptée par le gouvernement est excellent. Mais la province qui a souffert de l'obligation que lui créait l'arrêté ministériel de 1900, perdra encore, dans les dix années à venir, des sommes énormes parce qu'elle ne pourra élever au besoin les droits de coupe et la rente foncière.

Qu'importe, le premier ministre a été forcé de reconnaître une réforme nationale. Qu'il fasse proclamer par la presse ministérielle que la mesure est de lui. Peu importe. Ce qui importe, c'est que la province soit prospère.

En terminant, le député de Montmagny propose, secondé par M. Sylvestre, que la Chambre exprime le regret que le gouvernement ne l'ait pas consultée avant d'adopter la nouvelle mesure. C'est pour ou contre cet amendement que parlent les orateurs suivants.

Le Dr Morriset, dans sa réponse, se trompe sur le sens de l'amendement Lavergne et se fait rappeler à la question par le député de Joliette.

M. PREVOST

M. Prévoist reproche amèrement au premier ministre d'avoir engagé pour 10 années le crédit de la province sans consulter les Chambres. L'abus est d'autant plus criant que le premier ministre lui-même a pu entendre ses collègues se plaindre de ce que l'arrêté ministériel émis en 1900 par M. Parent retardait l'avènement de la nouvelle politique. Ce fut cette raison que M. Gouin invoqua pour détruire M. Parent, lequel il faisait un crime d'avoir engagé de sa propre autorité le crédit de la province. M. Gouin ne disait pas, dans ce temps-là, qu'une fois premier ministre, il ferait la même chose.

Les effusions de M. Gouin à l'endroit, au banquet du Windsor, ont eu pour résultat direct de "préparer" la nouvelle loi des limites de bois qui bénéficie de tout le surplus du bois de pulpe fait l'hiver dernier par les clients spéciaux et des nombreux prétendants colons, qui ont obtenu leurs limites avec une extrême facilité. L'administration des terres avait, suivant la coutume établie depuis 20 ans, consulté au préalable le marchand de bois et il va sans dire que celui-ci avait donné une réponse satisfaisante.

La réponse est dite toute autre s'il se fut agi d'un colon de bonne foi sur le lot duquel le marchand n'eût fondé aucune espérance. Et voilà comment se trouvent justifiés les critiques de l'opposition. Les lots refusés le sont à des colons de bonne foi et les lots accordés le sont à des spéculateurs.

M. KELLY

M. Kelly est d'avis que la nouvelle législation va produire dans la province une crise de plusieurs années, et que le gouvernement, à la tête duquel il souhaite voir encore M. Gouin en 1915, aura besoin de toute son énergie pour y faire face. D'après lui, les porteurs de licences vont se trouver dans une infériorité due à une injustice vis-à-vis des propriétaires de seigneuries. C'est une situation particulière à Québec et qu'on ne retrouve pas dans l'Ontario. Personne, dit-il, ne peut prédire l'issue de la crise que la nouvelle politique va déclencher dans la province.

LA COLONISATION AU TEMISCAMINGUE

Nous avons eu l'avantage de rencontrer M. l'abbé Ivanhoe Caron, missionnaire colonisateur pour le Temiscamingue, qui revient d'un voyage à travers cette superbe contrée, avec Sa Grandeur Monseigneur Latulippe. M. l'abbé Caron est enthousiasmé de tout ce qu'il a vu dans la région. Il nous a déclaré que la population de Cochrane est maintenant de 800 âmes et qu'elle tend à s'augmenter tous les jours. Plusieurs familles canadiennes-françaises sont déjà établies sur les lots avoisinant Cochrane.

Monseigneur Latulippe, lors de son dernier voyage a voulu aller adresser quelques paroles d'encouragement aux colons.

Accompagné de M. l'abbé R. Cascon, curé de Cochrane, de M. l'abbé Bourassa, curé de Haileybury et de l'abbé Caron, il est allé, à travers la forêt, serrer la main de ces braves défricheurs.

Sans doute, dit le missionnaire, le souvenir de l'événement qui s'est passé sur les bancs rustiques de leurs cabanes en bois rond et qui a causé tout simplement avec eux, sera un réconfort pour ces courageux colons. S'il y a quelque chose qui mérite d'être encouragé, c'est bien celui qui s'en va avec sa femme et ses enfants, s'établir en pleine forêt pour y abattre le premier arbre qui servira à la construction d'un abri temporaire. Il y en a encore de ces braves Canadiens-Français et, si on leur donne l'encouragement qu'ils ont droit d'attendre, leur nombre ne fera qu'augmenter.

Un événement qui a fait sensation,

à Cochrane, c'est l'ouverture des quarante-heures qu'a présidée Monseigneur Latulippe, le 29 avril dernier. Tous les catholiques de la région ont tenu à assister à ces pieux exercices et, ce qui est mieux, à s'approcher des sacrements; il y avait là des Irlandais, des Ecossais, des Canadiens-Français, des Indiens.

Parlant de la construction du Grand Tronc-Pacifique, M. Caron nous dit qu'elle avance rapidement. A l'ouest de Cochrane et en allant vers Winnipeg les trains circulent sur une distance de cinquante milles; cent cinquante autres milles seront terminés à l'automne.

A l'est, on terminera d'ici à quelques jours la construction d'un grand pont en fer sur la rivière Abitibi, à huit milles de Cochrane et, de là, on continuera cet été, la pose des rails jusqu'à la ligne interprovinciale, au-delà du grand lac Abitibi. Le tracé du Grand Tronc-Pacifique, de ce côté, passe dans une région excessivement marécageuse et, nécessairement, les travaux de terrassement ont été très longs.

Le trafic sur le chemin de fer Temiscamingue et Northern Ontario se fait de plus en plus considérable et les trains qui montent à Cobalt et à Cochrane sont toujours remplis de voyageurs; depuis quelques mois, surtout, il y a une affluente considérable du côté de Porcupine où l'on vient de découvrir de très riches mines d'or.

M. l'abbé Caron nous promet, d'ici, à quelques temps, des détails très précis sur cette intéressante région.

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE

LE RESULTAT DU CONCOURS POUR LA DECORATION DES RUES.

Deux assemblées importantes avaient été convoquées par le comité de la Procession du Congrès Eucharistique relativement au concours ouvert aux architectes pour la décoration des parcs de la procession du Très Saint-Sacrement, la première, lundi après-midi et la seconde, hier matin.

Six projets ont été déposés devant le jury du concours, par M. J.B. Lagacé, secrétaire. Quatre sont parvenus avant le temps fixé et le dernier n'est arrivé que le 2 mai. Les cinq premiers ont été admis tandis que l'autre a été refusé.

Après examen, le projet marqué d'une croix verte et portant l'inscription "In hoc signo vinces" a été classé premier. C'est le seul projet, qui soit entièrement conforme aux conditions posées pour le concours. Il consiste en une série d'arcs, d'arches, de pyramides et de colonnes, de style fantaisiste mais tous les éléments forment un bel ensemble et une grande unité.

C'est ainsi que les arches seront construites en charpente de bois recouvertes d'enduits "Rock Wall" sur lattes métalliques. Les faces devront être peintes. D'après les plans qu'il nous a été donné d'examiner, les portiques pleins centres sont d'un très bel effet et offrent un caractère très imposant. Les pyramides surmontées d'ornements et rattachées aux colonnes par des guirlandes de plantes fleuries par des guirlandes de verdure sont exécutées dans le même style.

Le second projet marqué d'une croix rouge dans un cercle noir a été approuvé en partie. Il dénote de la part de l'architecte qui l'a conçu un travail considérable. L'auteur a dessiné un plan pour chacune des treize arches projetées. C'est ainsi que nous avons pu admirer celles qu'il se propose d'ériger dans la rue St-Denis et l'avenue Laval et dont l'exécution sera réalisée.

Le dépouillement des enveloppes révèle, que les deux lauréats étaient M. Alphonse Venne et J.-A. Godin.

L'arche de la place Viger, telle que dessiné par M. J.-A. Godin, est très remarquable et sera probablement adoptée pour cet endroit par le comité.

Ses collègues ont décidé de laisser à M. Jos Venne les plans du grand reposoir du Parc Manon, qui seront conçus bientôt.

Les concours dont les plans n'ont pas été classés sont priés de venir les réclamer aux bureaux des architectes M. Venne et M. Godin se partageant le travail à parts égales.

ment le commerce des spiritueux. Le paragraphe 12 de la loi des licences, dit qu'une licence ne sera pas accordée lorsque la majorité des électeurs de la circonscription districtale où l'on veut établir une buvette, se sera prononcée contre, par forme de pétition.

Que les citoyens fassent leur devoir comme nous faisons le nôtre; nous ne pouvons certainement nous substituer à eux.

M. Patterson admit que la "Dominion Alliance" n'avait pas d'existence légale dans la province, mais qu'elle obtiendrait une charte sous peu.

M. Weir, l'un des commissaires déclara qu'il ne tenait nullement M. Patterson responsable des paroles ou des actions des autres membres de l'Alliance.

Puis procédant à l'affaire Mulcahy, l'opposition présentée par l'Alliance fut rejetée et le transfert accordé.

Lors d'un plébiscite des électeurs, M. Mulcahy obtint la majorité, mais hier, l'Alliance prétendit que plusieurs votes étaient revenus sur leur décision. Cette prétention ne fut pas admise.

AVIS

Demande a été faite à la Corporation de la Cité de Montréal pour permission d'établir un clos de bois et charbon sur le lot numéro cadastral 457, subdivisions Nos 328 Côte St-Louis, du quartier St-Denis, rue Mettana. A Deschênes, No 28 rue Chambray.

Montreal, 4 mai, 1910. 98-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, No 6599 Dans la Cour de Circuit du District de Montréal, Arthur Leblanc, entrepreneur général de la Cité de Montréal, demandeur vs P. H. St. Lawrence alias S. Laurent, alias E. Vincent, du même lieu, défendeur et The Grand Trunk Railway Company of Canada, tiers-saisie.

Il est ordonné au défendeur de comparaître sous huit jours.

Par ordre, J. CARTIER, Député Greffier de la dite Cour. Montreal, 3 mai 1910. 97-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Dans la Cour de Circuit du District de Montréal, No 6701, Noël Leblanc, demandeur vs P. H. St. Lawrence alias S. Laurent, alias E. Vincent, du même lieu, défendeur et The Grand Trunk Railway Company of Canada, tiers-saisie.

Il est ordonné au défendeur de comparaître le 9 mai courant.

Par ordre, J. CARTIER, Député Greffier de la dite Cour. Montreal, 30 avril, 1910.

Collision des vaisseaux

New London, Conn. 4. — On vient de recevoir une dépêche disant que les steamers "Ligonier" et "Santuria", sont venus en collision près de Cap Cod. On descend l'équipage du "Ligonier" qui sombre. C'est un transport d'huile de 2,336 tonnes, la propriété de la J. M. Cussey Petroleum Company, de Port Arthur, Texas.

Le "Santuria" qui était parti de Boston hier, se rendant à New-York, est un vaisseau de 1122 tonnes appartenant à la Hazlet & Hollingsworth Company, de Wilmington, Delaware. Son port d'attache est Bath, Maine.

PETITS DESERTEURS

Deux petits garçons, Horace Lisoni et John Healy, âgés respectivement de 11 et 12 ans, ont été trouvés errants dans la rue, exténués de fatigue, hier soir vers 9 heures.

Les gamins s'étaient enfuis de l'orphelinat St-Patrice d'Outremont, et avaient passé la journée sans manger, à marcher à travers la ville.

Un agent de police fut chargé de les recueillir.

Les petits garçons étaient très heureux de retourner à l'orphelinat, regrettant amèrement leur folle équipée.

TABAC à FUMER CALABASH

Un humecteur en dedans de chaque couvercle.

Une boîte de	2 oz. coûte	20c
" " " "	" " " "	40c
" " " "	" " " "	75c
" " " "	" " " "	\$1.50

PETITES ANNONCES

CHAMBRE DEMANDEE

Jeune homme tranquille désire chambre simple, soit rue St-Denis ou St-Hubert. Prix modéré. S'adresser M. Norac, "Le Devoir", Main 7461.

CHAMBRE DEMANDEE

Jeune homme tranquille désire chambre simple, soit rue St-Denis ou St-Hubert. Prix modéré. S'adresser M. Norac, "Le Devoir", Main 7461. 96-3

A LOUER

Cinq logements: Nos 17, 23, 29, 37 et 39 (Carré Parthéon), baigns et water closet; \$13.00 par mois. S'adresser à L. Bélanger, notaire, No 20 rue St-Jacques.

A VENDRE

Machines à coudre d'occasion garanties, pour familles et pour tailleurs, \$5.00 à \$25.00, comptant ou à termes. Aussi machines neuves. Réparations, une spécialité. John Tourigny, 21 Mont-Royal. 98-6

TERRAIN A VENDRE

Un magnifique terrain sur la lère avenue à Rosemount. Vendra bon marché. Conditions faciles. S'adresser 329 Brébeuf. 96-6

PROPRIETE A VENDRE

Rue Delorimier 1382, 6 flats, façade en pierre, plomberie moderne. Il faut vendre, un vrai bargain \$3,000 comptant, balance facile. S'adresser 1382 Delorimier. 97-6

MEDECIN

Très belle clientèle de médecine à céder, avec commerce de Pharmacie. — Rapport annuel moyen \$3,000.00, avec perspective d'augmentation. Dans un beau centre agricole, à proximité des centres industriels de GRAND'MERE et SHAWINIGAN FALLS. Convient particulièrement à un médecin pouvant développer une spécialité quelconque: Chirurgie, etc., avec perspective d'un revenu annuel de \$5,000.00. S'adresser par lettre à Dpt. A "Le Devoir", 71a St-Jacques. 72-n

DISPARU

Tous renseignements seront reçus avec reconnaissance de la disparition subite de G. Aimé Madore, depuis le 5 avril au soir de sa maison de pension, rue St-Denis, âgé de 28 ans, mesurant 5 pieds 9 pouces, blond et portant paletot noir, chapeau noir, habit gris et pantalon de drap. Une récompense libérale sera donnée à quiconque donnera des informations pouvant le faire retrouver. S'adresser à A. et A. Martin, Lachine. 97-3

AVIS

Demande a été faite à la Corporation de la Cité de Montréal pour permission d'établir un clos de bois et charbon sur le lot numéro cadastral 457, subdivisions Nos 328 Côte St-Louis, du quartier St-Denis, rue Mettana. A Deschênes, No 28 rue Chambray.

Montreal, 4 mai, 1910. 98-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, No 6599 Dans la Cour de Circuit du District de Montréal, Arthur Leblanc, entrepreneur général de la Cité de Montréal, demandeur vs P. H. St. Lawrence alias S. Laurent, alias E. Vincent, du même lieu, défendeur et The Grand Trunk Railway Company of Canada, tiers-saisie.

Il est ordonné au défendeur de comparaître sous huit jours.

Par ordre, J. CARTIER, Député Greffier de la dite Cour. Montreal, 3 mai 1910. 97-2

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Dans la Cour de Circuit du District de Montréal, No 6701, Noël Leblanc, demandeur vs P. H. St. Lawrence alias S. Laurent, alias E. Vincent, du même lieu, défendeur et The Grand Trunk Railway Company of Canada, tiers-saisie.

Il est ordonné au défendeur de comparaître le 9 mai courant.

Par ordre, J. CARTIER, Député Greffier de la dite Cour. Montreal, 30 avril, 1910.

Collision des vaisseaux

New London, Conn. 4. — On vient de recevoir une dépêche disant que les steamers "Ligonier" et "Santuria", sont venus en collision près de Cap Cod. On descend l'équipage du "Ligonier" qui sombre. C'est un transport d'huile de 2,336 tonnes, la propriété de la J. M. Cussey Petroleum Company, de Port Arthur, Texas.

Le "Santuria" qui était parti de Boston hier, se rendant à New-York, est un vaisseau de 1122 tonnes appartenant à la Hazlet & Hollingsworth Company, de Wilmington, Delaware. Son port d'attache est Bath, Maine.

PETITS DESERTEURS

Deux petits garçons, Horace Lisoni et John Healy, âgés respectivement de 11 et 12 ans, ont été trouvés errants dans la rue, exténués de fatigue, hier soir vers 9 heures.

Les gamins s'étaient enfuis de l'orphelinat St-Patrice d'Outremont, et avaient passé la journée sans manger, à marcher à travers la ville.

Un agent de police fut chargé de les recueillir.

Les petits garçons étaient très heureux de retourner à l'orphelinat, regrettant amèrement leur folle équipée.

Un Déjeuner Royal

Dans une pinte (4-tasses) d'eau légèrement salée, versez lentement, au moment où elle va bouillir, une tasse de

WHEAT MARROW OGILVIE

en tournant continuellement pour empêcher la formation de grumeaux: laissez cuire au bain-marie pendant 20 à 30 minutes. Servez chaud avec crème et sucre on s'aperçoit. C'est délicieux et fortifiant pour tous les âges.

ES VENTE PARTOUT

The Ogilvie Flour Mills Co., Limited
Par Grevet Royal, Messieurs de S. A. R.
Le Prince de Galles
Montreal et Winnipeg.

La Provinciale

COMPAGNIES D'ASSURANCES A FONDS SOCIAL

Contre l'INCENDIE, sur la VIE et les ACCIDENTS

160, rue St-Jacques. MONTREAL

Risques d'assurances contre l'incendie acceptés à des taux modérés. Contrats d'Assurance Vie sans restrictions au désavantage de l'assuré. Polices maladie-accidents émises avec ou sans l'assurance-vie.

UN QUART DE MILLION DE DOLLARS PAYÉS EN RÉCLAMATIONS.

Toute réclamation justifiée payée promptement et libéralement. Contrats exceptionnellement avantageux offerts aux agents pouvant fournir références.

S'adresser au Bureau de la Compagnie à Montréal.

Chaque Compagnie ou département d'assurance opère séparément et toute correspondance devra être adressée soit à "La Provinciale-Incendie" soit à "La Provinciale-Vie" selon le cas.

Maison D. Gagnon & Cie

245 BOUL. ST-LAURENT coin DORCHESTER

Aux personnes qui ont déménagé, nous faisons une invitation toute spéciale de visiter notre DÉPARTEMENT DE TAPIS, PRELATS, RIDEAUX, PORTIÈRES, LINGE POUR GARNITURES DE LITS, Etc.

Comptoir des Etoffes pour Robes et des Soies

Aucune maison ne peut vous offrir un meilleur choix de tissus pour robes. Les étoffes voiles barés, dans toutes les nouvelles nuances, tiennent la tête. Les Bengaines Cashmères, Alpagnes, Poplines, Serges, Vêtements sont aussi en grande faveur. Les tissus à carreau noir ou blanc se vendent très rapidement.

Vous pouvez vous procurer toutes ces étoffes et encore bien d'autres, à nos comptoirs, prix

50c. à 75c. la verge

12,000 verges de belle Soie offerte à 50c la verge

Soie pour robes, pour jupons, blouses et pour garnitures, soie unie, barlée ou carreaux en taffeta. Bengaine Japonaise, Tamine, en noir, blanc, crème, rose, bleu pale, mauve, brun, violet, rouge, et autres. Grand choix, bonne qualité à 50c. seulement

DENTELLE! Grande Vente de Dentelle à moitié prix

16,500 verges de dentelle valencienne, point de Paris, guipures, orientale, etc. largeur assortie, valeur 10c. pour 5c. Autre valeur de 15c. pour 7 1/2c. Autre valeur de 20c. pour 10c. Autre valeur de 30c. pour 15c.

Venez voir ces dentelles, elles sont noires, blanches ou crème.

Nous vendons les patrons PICTORIAL REVIEW de New York, 15c. chaque.

Venez consulter les nouveaux catalogues de mai et de l'été.

A Sainte-Victoire

A la fin de la très intéressante séance du Conseil de paroisse de Sainte-Victoire, comté de Richelieu, tenue dans la salle publique le 2 mai courant, il a été unanimement décidé de célébrer le 23 juin, probablement, et avec plus d'éclat encore qu'en 1907, la fête du notre glorieux patron national St-Jean-Baptiste.

A propos de la Comète

LE DUEL DES ARLEQUINS

Peut-on à l'heure actuelle photographier la comète de Halley? Dans l'affirmative, la photographie reproduite par la "Patrie" du 2 mai est-elle véritable ou faut-il s'en tenir à celle qu'a donnée la "Presse" dans son édition du 3 mai?

Telles sont les questions qui mettent aux prises présentement les deux journaux jaunes de Montréal et leur font publier maintes colonnes où ils s'engouffrent avec entrain et dans un style de portefaix en goguette. Les deux commères se donnent de formidables démentis, et s'accusent réciproquement de truquages et de supercheries. On invoque les savants et les photographes. Botte par-ci, botte par-là, et zoul! leurs chefs de service des nouvelles se morfondent et leurs reporters sont exténués. Quant aux lecteurs, si j'en juge par ce qui se passe chez moi, ils sont divisés, car ma cuisinière tient pour la "Patrie", mais mon palefrenier est partisan de la "Presse". Tous deux ont raison, je crois, car il s'agit ici d'un duel d'arlequins.

On connaît l'acharnement que ces deux journaux apportent dans la lutte qu'ils se font depuis quelques années pour accaparer la clientèle des badauds. C'est à qui aura la nouvelle, la première, le " scoop ". Pour atteindre ce but, il n'est pas de truquage qu'on ne pratique, d'exagérations et de mensonges qu'on n'étale à pleines colonnes.

La "Presse" est le trébuchet honneur d'introduire dans la province de Québec le journalisme jaune, les récits révoltants des meurtres les plus atroces, les détails sordides et les narrations insipides, les chiens égarés et les concours de sae de sel. Pendant une certaine période elle fut reine et maîtresse dans ce genre maussade, mais elle se démentait, car la "Patrie" vint ébaucher, et entra en lice avec elle pour conquérir la clientèle du gros public, friand de nouvelles à sensation.

La guerre fut allumée et vous eûtes, à Tremblé, à soutenir de terribles coups. Mais si vous eûtes des surs de gonie, le public s'est parfois bien amusé et il en est allé pour son argent.

Peut-on concevoir quelque chose de plus désoyant que les polémiques entre la "Presse" et la "Patrie" au sujet du fameux "singe royal", capturé au Bout-de-l'Île, de l'énorme tigre qui aurait été vu à Ste-Madeleine.

Dernièrement encore la "Patrie" avait à peine commencé la publication hebdomadaire des "Aventures de Sherlock Holmes" par Conan Doyle, que la "Presse" annonçait en gros titres l'interdiction de cet ouvrage en Suisse où il est, disait-elle, tenu pour immoral. Quelques-uns se sont dit : "Pour damner le pion à sa rivale, la "Presse" va débiter à ses lecteurs le "Discours sur l'histoire universelle" de Bossuet. Elle ne le pouvait pas, parce que le "Courrier de Sorel" le sort en tranches à ses lecteurs. Mais je ne serais pas surpris, si l'un de ces journaux avait osé publier comme feuilleton la "Théologie Morale" du R. P. Gury, ou "Ainsi parla Zoroastre" de Nietzsche.

La dernière joûte au sujet de la comète est le spectacle le plus cocasse que les deux journaux nous aient donné jusqu'ici. On ne peut, ce semble, être ridicule à ce point, et c'est le cas de dire que la bêtise humaine est insupportable. Songez-y! la comète de Halley n'apparaît que tous les 76 ans. Voilà une existence peu ordinaire, mais elle fournit beaucoup de copie et d'embellissements photographiques, mon Dieu! La "Patrie" prit les devants et, le 1er mai, elle fit photographier à 3 h. 16, dans la nuit, la comète, Vénus, la lune et, remarquable bien, l'autorité, l'aurora aux côtes de rose. En voit une première, n'est-ce pas?

La photographie fut reproduite dans son édition de lundi, 2 mai, et elle était accompagnée de délicieuses observations. Ainsi on y déclarait que "la vagabonde fut fidèle au rendez-vous" (style de cour de police). Elle était "ajouté-son", "plus brillante que la lune tout en étant moins lumineuse" et "elle était pourvue d'un appendice (la queue, elle sera donc elle aussi sujette à l'appendicite)" faisant l'effet "d'une traînée lumineuse dans l'effluve", "ni, quelque chose comme un rayon de soleil dans la chambre noire". Notez que le reporter a dit, quelques lignes plus haut : "La nuit était claire et la lune aux trois quarts dans son plein inondait la ville de sa lumière, de douce, éclipant les lampes à arc de la "Montréal, Light, Heat & Power".

Alors, comment la comète pouvait-elle dans un firmament si clair produire l'effet que vous avez décrit? Il est vrai que vous étiez, suivant vos termes, "bien imprégné du spectacle" et que la comète vous apparut ensuite "comme la vague et lointaine lueur d'une

cheminée de lami noir ou de four à "chaux", et qu'elle vous a semblé, "vue à l'oeil nu" un peu plus grande qu'une main d'homme assez forte". (Sic, si elle vous avait donné une gifle?)

La "Presse", qui a un système d'espionnage assez bien organisé, fut sans doute avertie de la tentative faite par son antagoniste, car le même jour elle publiait en première page les opinions d'astronomes et de photographes déclarant qu'il était impossible à l'heure actuelle de photographier la comète avec des instruments ordinaires. Instruments ordinaires? Pour quelle raison? Parce que la "Presse" s'apprêtait à publier le lendemain une photographie de l'astre, prise au moyen d'un instrument extraordinaire, quo! Pour le moment elle se contentait de publier des dessins, l'un représentant exactement (humph!) les positions respectives de la comète, de la constellation de l'écluse, de Vénus, de la lune, etc., l'autre illustrant ce qu'un de ses lecteurs avait vu de son balcon, dimanche matin.

L'honneur était sauf! Les ruses de la "Patrie" étaient déjouées. Et le lendemain, le 3 mai, l'organe de M. Berthiaume publiait "la seule photographie officielle, l'unique photographie" (entendez-vous?) qui ait été prise au Canada, jusqu'ici, de la comète de Halley. Elle l'aurait reçue de l'observatoire d'Ottawa. Elle avait été prise au moyen d'un instrument extraordinaire, quo! Pour le moment elle se contentait de publier des dessins, l'un représentant exactement (humph!) les positions respectives de la comète, de la constellation de l'écluse, de Vénus, de la lune, etc., l'autre illustrant ce qu'un de ses lecteurs avait vu de son balcon, dimanche matin.

Sur la photographie que nous tenons "à la disposition de qui voudra la voir, on perçoit le rayonnement de la queue, mais non la queue elle-même, qui ne se présente pas dans un angle propice".

Imaginez un peu l'effet, si la queue s'était présentée dans l'angle propice! Le tout est accompagné d'une communication d'un astronome amateur qui établit "par raison démonstrative" que la photographie de la "Patrie" n'est que du truquage.

Celle-ci ne pouvait se tenir pour battue. Aussi le même jour elle talochait sa rivale en lui opposant des témoignages d'experts. Ceux-ci auraient déclaré par l'intermédiaire du photographe qu'elle a employé.

Tas d'arlequins! Les choses n'en resteront pas là. Il est certain que, d'ici au 19 mai, nous allons apprendre sur le compte de cette pauvre comète les histoires les plus absurdes. Il est impossible de prévoir lequel des deux journaux sera le plus inepte, car tous deux vont coûte que coûte surencherir l'un sur l'autre. Et le tout sera agrémenté de démentis, avec démonstrations appuyées de citations, de photographies, et d'opinions d'experts.

Si la "Presse" annonce qu'on a vu la comète se peigner la chevelure, la "Patrie" affirmera qu'elle se tordait la queue. On ignore quels effets seront produits par le gaz d'éclairage, l'autre en distribuera le moyen à ses lecteurs sous formes de primes. Mais c'est au passage même de l'astre que la lutte sera la plus ardente. On ignore quels effets seront produits par le gaz d'éclairage, l'autre en distribuera le moyen à ses lecteurs sous formes de primes.

Mais c'est au passage même de l'astre que la lutte sera la plus ardente. On ignore quels effets seront produits par le gaz d'éclairage, l'autre en distribuera le moyen à ses lecteurs sous formes de primes.

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le directeur du "Devoir",

Montréal.

Cher monsieur, Dans un article intitulé "Probité intellectuelle", paru dans votre numéro du 28 avril dernier, un certain Pierre Surene m'accuse d'avoir jadis jonglé avec le "Syllabus" dans la démente "Semaine". J'ignore si ce monsieur comprend bien la portée de son accusation, et le tort qu'elle peut me causer auprès de quelques-uns de vos lecteurs. Aussi j'espère que vous me donnerez la permission de me défendre — c'est mon droit, me semble-t-il — dans le journal où je suis attaqué.

Je commence par déclarer que, dans aucun de mes articles (sous aucun nom de plume pas plus qu'avec mon nom véritable, je n'ai jamais fait même la plus légère allusion au "Syllabus".

Je soutiens, en second lieu, que, dans mes luttes nombreuses et quelquefois ardentes — et ardues, en faveur d'un système d'enseignement primaire, d'uniformité des livres, de l'obligation du diplôme en matière profane, pour tout professeur, qu'il soit religieux ou qu'il soit laïque; ou enfin, de la création d'un ministère de l'Instruction publique, j'ai eu pour moi des circonstances, émis un principe contraire au "Syllabus", ou condamné par l'Eglise — je dis l'Eglise, je ne dis pas M. Pierre Surene.

Que ledit Pierre Surene relise mes articles; qu'il les lise sans parti-pris, sans me prêter de sottises que je n'ai pas; mais plutôt qu'il se rende de bonne foi et de loyauté; et s'il fait cela, je le défie de trouver dans mes écrits, que j'ai jonglé ou même que j'ai essayé de jongler avec le "Syllabus".

Si j'ai été trompé, il est de son devoir d'avouer qu'il n'a pas eu raison d'écrire à mon adresse ce qu'il a écrit. Mais je sais bien qu'il n'en fera rien. Je le connais.

Agitez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très dévoués.

PHILIPPE LEBER.

Un mot de réponse

M. Leber affirme qu'il "n'a jamais fait même la plus légère allusion au Syllabus". Je le crois volontiers. Mais il a enseigné des erreurs condamnées par le Syllabus, à bon droit, — je le veux bien, — mais des erreurs tout de même. Quand il a revendiqué le monopole de l'Etat en matière d'enseignement profane, quand il a refusé à l'Eglise le droit d'enseigner les sciences profanes, il a enseigné une certaine forme et avec des variantes nombreuses cette proposition XIV qu'il trouva condamnée dans le Syllabus: "Toute la direction des écoles publiques dans lesquelles la jeunesse d'un Etat chrétien est élevée, si l'on en excepte seulement dans une certaine mesure les séminaires épiscopaux, peut et doit être attribuée à l'autorité civile, et cela de telle manière qu'il ne soit reconnu à aucune autre autorité le droit de s'immiscer dans la discipline des écoles, le régime des études, dans la collation des grades, dans le choix ou l'approbation des maîtres".

Faut-il s'étonner si les articles qui contenaient une pareille doctrine ont mérité du gardien de la foi dans le diocèse de Québec les plus graves rappels, non pas pour M. Leber, qui devrait cependant avoir humblement sa faute, mais pour un rédacteur du "Pays", qui demande dans le numéro du 5 mars "un contrôle général sur ce qui touche à l'éducation". Voici le passage de son lettre au R. P. l'Archevêque de Montréal, qui est encore tout plein d'actualité:

"Mais nous vîmes, dès le début, que la "Semaine" se faisait une singulière idée de la liberté, et que, si elle engageait la lutte, c'était surtout contre des principes incontestés de la doctrine catholique. LES DROITS DE L'EGLISE Y ETAIENT MECONNUES. Des insinuations et des accusations malveillantes à l'égard des personnes et des choses de la religion perçurent à travers les pages de la "Semaine", et dans son programme, elle se proclamait indépendante en toutes choses."

"Nous avons attendu avec patience, en attendant que ses rédacteurs comprennent qu'ils faisaient fausse route et qu'ils ne manqueraient pas de s'arrêter."

"Le troisième numéro vient de paraître et la note anti-religieuse est plus accentuée encore que dans les numéros précédents. A propos d'enseignement, ET DES DROITS DE L'EGLISE, LES MÊMES ERREURS SONT REAFFIRMÉES, et l'on réunit comme en un faisceau tous les reproches, tous les griefs tant de fois réfutés contre le clergé et les communautés religieuses. Les articles tournent au persiflage, et nos plus hauts dirigeants, les institutions sont traitées en véritables ennemis. C'est presque tout pour mot le langage des plus mauvais journaux d'Europe. C'est la même tactique; ce sont les mêmes menaces, les mêmes prophéties de malheur. Et en lisant ces tristes pages, nous nous rappelons la parole florentine et si vraie de Montaigne: "Ne fait pas des ingrats qui veut. Pour faire des ingrats, il faut avoir fait du bien à ses semblables, avoir tenté de grandes choses pour l'humanité."

Nous ne voulons pas descendre aux détails, mais il y a dans ces écrits des affirmations auxquelles nous pouvons opposer le plus solennel démenti et dont l'auteur, quel qu'il soit, doit savoir l'absolue fausseté. (1)

(1) Mandement de Mgr l'Archevêque de Montréal interdisant la lecture du journal "La Semaine". — No 77.

A bon entendeur, salut!

PIERRE SURENE.

La Chambre de Commerce

de Commerce

La Chambre de Commerce se réunira

le mercredi 3 h. 30, dans ses salles

situées au No 71, S. Gabriel.

Plusieurs rapports importants de

comités seront présentés à cette

séance, entre autres, des rapports du

comité des Transports sur la

nécessité d'un embranchement du Grand

Pacifique avec notre ville, sur l'op-

portunité de l'établissement d'un

cable télégraphique entre l'Atlantique

et l'Europe, et de plus sur la

réquisition des bois de charbon

pour la marine et la navigation.

Plusieurs autres rapports seront

présentés par le comité de

l'insaisissabilité des salaires des

officiers du service civil fédéral, sur

celle de la valeur des services

fournis gratuitement par un

détaché gérant un magasin de son

conjoint ou à l'emploi de

quelque parent ou autre

allié.

De plus un rapport des comités

de législation et des Nouveaux

sera soumis, dans lequel sont

marquées frauduleuses de

marchandises comportant des

inductions de contenu.

Plusieurs autres matières

importantes y seront en

traitées.

LETTRE DE FRANCE

AVANT LA BATAILLE. — LA LUTTE DEVIENT VIOLENTE. — LA REFORME ELECTORALE. — L'ANTI-CLERICALISME EN BAISSE. — LA GUERRE RELIGIEUSE INEVITABLE, PENDANT. — LE MALEFICIE FINANCIER. — L'OPPOSITION N'A PAS FAIT SON DEVOIR. — LA FRANCE VEUT RESPIRER.

Paris, 22. — Dans quarante-huit heures, les électeurs se prononceront. En quel sens il est difficile de le dire! Le nombre des votes est plus considérable que jamais, surtout dans les villes, bien que la population n'augmente pas. L'aut-il y voir un gage que le nombre des abstentionnistes sera moins considérable? Toujours est-il que les candidats sont extrêmement nombreux: on en compte 2678 pour 588 circonscriptions de France et d'Algérie; 395 pour les 50 circonscriptions de Paris et Seine seule.

Et la lutte est devenue très vive depuis beaucoup de jours, violente même sur beaucoup de points, notamment à Paris. Les catholiques et leurs alliés progressistes et libéraux se sont mis en campagne dans beaucoup de circonscriptions qu'ils avaient d'abord délaissées; ils ont posé des candidatures dont les succès sont problématiques parce qu'ils sont venus trop tard, mais dont l'utilité n'est pas niable, car elles maintiendront nos troupes. La situation générale ne nous est pas défavorable, et au ministère de l'intérieur même on estime que nous pouvons gagner une vingtaine de sièges.

Si j'ai été trompé, il est de son devoir d'avouer qu'il n'a pas eu raison d'écrire à mon adresse ce qu'il a écrit. Mais je sais bien qu'il n'en fera rien. Je le connais.

Agitez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très dévoués.

PHILIPPE LEBER.

Un journal censuré

LA "CONTEMPORARY REVIEW"

RETIREE SA DERNIERE EDITION

DE LA CIRCULATION. — ELLE

CONTENAIT UN ARTICLE SOIT

DISANT INJURIEUX POUR LE

ROI.

Londres, 4 mai. — On a appris hier, avec stupéfaction, que l'édition de mai de la "Contemporary Review" publiée samedi dernier, avait été retirée de la circulation et qu'une édition révisée devait paraître sous peu.

Le "Evening News" assure que cette mesure a été prise parce que ce numéro contenait des critiques de mauvais goût et de allusions blessantes à la conduite du Roi. Ces articles étaient placés en première page.

Les marchands avaient reçu, dès vendredi, l'édition en question, mais, samedi matin, ils étaient priés de retourner le tout, afin de réviser un ou plusieurs articles.

Si les éditeurs n'avaient pas donné cet ordre, ils étaient menacés de voir suspendre temporairement ou même interdire définitivement leur publication.

Les personnes qui ont pu, avant le retrait de l'édition, se procurer un numéro, déclarent qu'elles ne comprennent pas cette mesure.

L'article incriminé est intitulé "L'intervention du Roi".

Il débute par une violente dénonciation de la parodie de "Hamlet", jouée par "The Folies", au théâtre Apollo, et conclut en faisant un appel au Roi, pour qu'il intervienne en bon sportman, dans la discussion pendant entre les Lords et les Communes et qu'il règle l'entente sur une base sportive, n'ajoutant pas que les libéraux ont droit à la majorité à la Chambre Haute, puisque les élections générales ont prouvé que eux, libéraux, sont en majorité dans la nation.

L'article, en général, discute la position du Roi, et l'extension de son pouvoir discrétionnaire à la crise constitutionnelle actuelle.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité et déposées à son bureau, à l'Hôtel-de-Ville, seront reçues jusqu'au 12 mai 1910, pour la construction de pavages et de trottoirs permanents et la fourniture de matériaux pour pavages et trottoirs, et de divers articles dont le Bureau des Commissions de la Cité de Montréal aura besoin pour les différents départements du service municipal durant l'année 1910, tels que spécifications et devis, plans, etc., etc.

Toutes les soumissions qui n'auront pas été faites sur des modèles imprimés, et qui n'auront pas été mises dans des enveloppes imprimées, qui seront fournies, seront écartées.

Les soumissions seront pour l'exécution des travaux et la fourniture des articles suivants:

1-Pavage permanent, suivant liste. Pose de pavés en granit et artificiel et construction de pavages en asphalte.

2-Trottoirs permanents, suivant liste en mastic d'asphalte, dalles de pierre, composition, ciment, etc.

3-Construction de trottoirs en dalles et traverses, bordures de trottoirs et blocs.

4-Matériaux pour pavages et trottoirs. Asphalte raffiné, pour trottoirs, dalles pour traverses, pierre de bordure taillée, pierre de bordure non taillée. Pour fourniture et livraison de pierre à macadam.

5-Fournitures en général.

Ciment, briques, bois de construction, tuyaux en grès et radiers, fonte de fer et de cuivre, fiches, clous, quincaillerie, peintures et huiles, huiles à lubrifier et à brûler, sable et diverses choses telles que tôle pour balais, déchets de coton, dynamite, substances détonantes, fusées, goudrons, poix, bottes en caoutchouc, courroies en caoutchouc, boyaux en caoutchouc, courroies en cuir, plaques indiquant les numéros des rues et les numéros des maisons, etc., etc.

Pour les pavages et les trottoirs et les matériaux pour ceux, les quantités sont données approximativement. Pour les fournitures en général, les quantités ne sont pas fixées, celles qui sont indiquées dans les formules de soumissions n'étant qu'approximatives et représentant les quantités employées l'année dernière. Les entrepreneurs devront fournir toutes quantités dont auront besoin les divers départements du service municipal.

Toutes soumissions qui ne seront pas accompagnées d'un chèque accepté à l'ordre de la Cité de Montréal, pour le montant du dépôt mentionné dans la formule de soumission, seront écartées. Ledit chèque devra être déposé dans l'enveloppe scellée avec la soumission.

Les soumissions seront ouvertes par le Greffier de la Cité, en présence des Intéressés, à la 1re assemblée du Bureau des Commissions qui suivra leur réception. Le Bureau des Commissions ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions.

L.-O. DAVID.

Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 8 mai 1910.

La Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal

SOIXANTE-TROISIEME RAPPORT ANNUEL.

MONTREAL, le 3 mai, 1910.

AUX ACTIONNAIRES,

MESSEURS,

Vos Directeurs ont le plaisir de vous soumettre le 63ième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations pendant l'année expirée le 31 décembre 1909.

Les profits nets de l'année ont été de \$151,715.16, auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits et Pertes de l'année dernière, soit \$17,911.60, ce qui forme un ensemble de \$169,626.76. Sur cette somme ont été payés deux dividendes à nos actionnaires, laissant un solde au crédit du compte des Profits et Pertes de \$69,626.76.

Pour l'accommodation de nos déposants, deux nouvelles succursales ont été ouvertes: coin des rues Saint-Denis et Beaubien et coin des avenues du Parc et Laurier.

L'inspection des livres et de l'actif de la Banque a été faite avec soin, et plusieurs fois pendant l'année.

Le rapport des Auditeurs et le Bilan sont maintenant devant vous.

J. ALD. OULMET,

Président.

ETAT DES AFFAIRES DE LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL.

AU 31 DECEMBRE 1909.

ACTIF.

Espèces en caisse et dans les Banques . . .	\$2,289,363.24
Obligations du Gouvernement du Canada et intérêt accru . . .	2,547,845.83
Débiteures du Gouvernement Provincial	420,721.41
Débiteures de la Cité de Montréal et autres débiteures municipales et scolaires . . .	9,527,753.46
Autres obligations et débiteures . . .	937,664.08
Valeurs diverses . . .	291,586.47
Prêts à demande et à courte échéance, garantis par des valeurs en nantissement . . .	7,358,550.55
Fonds de charité, placés sur débiteures municipales, approuvées par le Gouvernement Fédéral . . .	180,000.00
	\$23,553,485.04
Immeubles de la Banque (bureau principal et douze succursales) . . .	\$475,000.00
Autres titres . . .	10,632.27
	\$485,632.27
	\$24,039,117.31

Contrôlé et trouvé conforme,

A. CINQ-MARS, C.A.,

P. C. SHANNON, C.A.,

Auditeurs.

PASSIF.

AU PUBLIC:	
Montant dû aux déposants . . .	\$21,885,878.30
au Receveur-Général . . .	93,341.86
au Fonds de Charité . . .	180,000.00
à Comptes divers . . .	110,270.39
	\$22,269,490.55

AUX ACTIONNAIRES:

Capital (souscrit \$2,000,000) payé \$	700,000.00
Fonds de Réserve . . .	1,000,000.00
Profits et Pertes . . .	69,626.76
	\$1,769,626.76
	\$24,039,117.31

A. P. LESPERANCE,

Gérant.

POUR VENDRE CETTE SEMAINE

Grand Marché de l'Est

1900 lbs ROTIS PORC FRAIS, de choix . . .	150
1600 lbs de ROTIS et STEAK de choix, de 10c à . . .	160
215 QUARTIERS DE VEAU de première qualité, de 5c à . . .	100
1550 lbs de JAMBON, de première qualité, de 16c à . . .	180
1200 CAISSES, OEUFS strictement frais, à . . .	230
2000 lbs de BEURRE FRAIS, très bon, à . . .	280

Aussi choix sans égal de Provisions et Fruits de toutes Sortes.

Venez le vendredi, vous avez plus grand choix et plus de facilité pour faire ce choix. C'est donc votre intérêt, profitez-en.

A. & E. SAUVAGEAU, Propriétaires

BELL EST 2092. - 667 RUE STE-CATHERINE EST.

LA PREMIERE COMPAGNIE D'ASSURANCE ANGLAISE ETABLIE EN CANADA, A. D. 1804.

PHOENIX ASSURANCE COMPANY, Limited.

La Vie Sportive

PAS DE LUTTE CE SOIR AU PARC SOMMER. — LE BASE-BALL: LES ROYALS GAGNENT A BALTIMORE. — AUTRES PARTIES. — LA COURSE: ST-YVES DÉFAIT ACOOSE. — LE PALET. — LE TIR: L'ÉQUIPE DE BISLEY. — AU MARATHON DE TORONTO: ABBIE WOOD COURRA. — TREMBLAY SE DISTINGUE A WINNIPEG. — BLOC-NOTES.

PAS DE LUTTE CE SOIR

Contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'y aura pas de lutte, ce soir, au parc Sommer. Raulo de Rouen et Zhysoo se rencontrent aujourd'hui même à Détroit. Cela est malheureux, car cette lutte est, sinon la plus belle, du moins la plus intéressante lutte de la saison.

LE BASE-BALL

ENFIN! LES ROYALS GAGNENT LA DERNIÈRE DE LA SÉRIE, A BALTIMORE

Baltimore, 3 mai. — Montréal a remporté la victoire, hier, dans une partie de sept reprises seulement. Le jeu fut arrêté à cause de la pluie, et, aussi, afin de permettre aux visiteurs de prendre le train pour Providence. Le score fut de 1 à 0.

Les Royals ont enregistré leur victoire, dans la septième reprise. Corcoran frappa un coup double au champ de droite, puis vint Yeager qui fit entrer Corcoran.

Baltimore faillit enregistrer plusieurs fois, notamment dans la troisième, alors qu'avec un seul homme retiré, Vickers frappa un coup double, mais il mourut au troisième, dans la quatrième reprise, ce fut à peu près la même chose.

La partie fut une bataille de lanceurs. Chaque fois que les Orioles étaient sur le point de compter, Keefe les empêchait, par son jeu splendide. La rentrée de Keefe et de Kitchell sur l'équipe, sembla donner un renouveau de courage aux autres joueurs. Barrow et ses hommes étaient des plus heureux de leur victoire, sentant que la guigne les laissait à la fin.

Barrow a déclaré que, la chance aidant, un peu il prouverait aux amateurs qu'il avait une équipe de champions.

Résultat détaillé:

BALTIMORE	Ab.	H.	O.	A.	E.
Slagle C. F.	3	0	3	0	0
Clancy J. B.	3	1	1	1	0
Hall B.	2	0	1	1	0
Walsh J. B.	3	0	1	1	0
Schmidt R. E.	3	1	1	0	0
Catz J. B.	3	1	0	2	0
Frick S. S.	2	0	2	0	0
Byers C.	2	0	1	1	0
Vickers P.	2	1	0	3	0
Cooney J. B.	0	0	2	1	0
Totaux	23	4	21	11	1

MONTREAL	Ab.	H.	O.	A.	E.
Smith J. B.	3	1	1	1	0
Corcoran R. F.	4	1	2	0	0
Yeager J. B.	3	1	0	2	0
Natras S. S.	2	1	1	3	0
Cockill J. B.	2	0	1	1	0
Jones C. F.	3	0	1	1	0
Kitchell C.	2	0	1	1	0
Keefe	2	1	1	2	0
Totaux	25	6	21	11	1

Score par reprises: 00000000-0-0
Baltimore... 00000001-1-1
Sommaire:
Points: Montréal, Corcoran, C. de 2 buts. Smith Corcoran, C. de 3 buts. Vickers, C. de sacrifice. Cockill, Keefe, 2 buts. Vols-Claude, C. de 1 but. Kitchell, Jeux doubles. Cooney et Byers. Buts sur Buts sur balles, de Vickers, 2. De Keefe, 2. Retirés au bâton, Vickers, 4. Keefe, 4. Laissez sur les buts: Baltimore 5, Montréal 3.
Durée de la partie: 1:30.
Umpires: Murray et Stafford.

Ligue de l'Est

A Newark: R. H. E.
Toronto... 000100001-2-7
Newark... 010010001-3-6
Batteries: McGinley et Vandergrift; Parkins et Crisp. Arbitres: Hurst et Fineran.
Les autres clubs de la ligue de l'Est n'ont pas joué hier.

Ligue National

Partie S. Louis-Cincinnati remise à plus tard.
A Boston: Partie Philadelphie-Boston remise à cause de la pluie.
A Chicago: Partie Pittsburgh-Chicago remise à cause de la pluie.

A Brooklyn:

New York... 100002000-3-7
Brooklyn... 013000000-4-10
Batteries: Wiltsie, Drucke et Myers; Rucker et Edwin. Arbitres: Rigler et Emslie.

Ligue Américaine

A Philadelphie: R. H. E.
Boston... 000000000-0-2
Philadelphie... 000002000-2-7
Batteries: Wood et Carrigan; Rucker et Thomas. Arbitres: Evans et Egan.

Tabac à Fumer

PRAIRIE

Doux et Agréable au Goût.

A Chicago:

Détroit... 000030000-3-11
Chicago... 000000000-0-2-4
Batteries: Willets et Stange; Smith et Payne. Arbitres: Kerin et Sheridan.
A S. Louis: Partie Cleveland-S. Louis remise à cause de la pluie.

A New-York:

Washington... 510002000-8-8
New-York... 000030000-3-6
Batteries: Graeme et Smith; Doyle, Ford et Sweeney. Arbitres: Connolly et Dincen.

POSITION DES CLUBS

LIGUE DE L'EST

	G.	P.	Pour.
Newark	11	1	917
Buffalo	7	4	736
Baltimore	6	6	500
Providence	5	6	455
Toronto	5	6	455
Rochester	4	6	400
Montréal	3	8	333
Jersey-City	3	7	300

LIGUE NATIONALE

	G.	P.	Pour.
New-York	10	4	714
Pittsburg	8	3	727
Philadelphie	8	4	667
Cincinnati	5	6	455
Brooklyn	5	10	333
Boston	4	9	303
S. Louis	4	10	286

LIGUE AMERICAINE

	G.	P.	Pour.
Philadelphie	8	4	667
Détroit	9	5	643
Cleveland	8	6	571
New-York	6	5	545
Boston	7	8	467
Chicago	5	6	455
Washington	6	10	375
S. Louis	3	8	273

ST-YVES L'EMPORTE SUR ACOOSE

Winnipeg, Man., 3 mai. — Henri St-Yves, le champion français, a défait l'Indien Paul Acoose, hier soir, le descendant par cinq tours de piste, dans une course de 15 milles. Les deux coureurs quitteront Winnipeg aujourd'hui, se rendant dans l'Est, pour prendre part à un marathon.

LE JEU DE PALET

Le club d'anneaux "Jeune National" a remporté une victoire facile sur le "Royal", hier. Suivent les noms des joueurs:
Capitaine: W. Masson; J. Auger, Ethier, A.-L. Cadieux, E. Auger et G. Laliberté, gérant.
Le Club National lance un défi à l'importer quel club de joueurs âgés de 12 à 16 ans pour un enjeu quelconque. S'adresser à 408 rue Maisonneuve.

DANS LA CIBLE

Ceux qui feront partie de l'équipe de Bisley.
Ottawa, 3 mai. — On a fait le choix des tireurs qui doivent prendre part au concours de tir annuel de Bisley, ouvert à tous les "Colonials". L'équipe quittera Montréal pour la métropole, le 17 juin prochain. Composition de l'équipe:
Commandant, Lt-col. B.-M. Edwards, S. Jean, X. B.
Adjoint-major, J.-E. Hutcheson, 48e Régiment, Ottawa.
1-Sergt G.-W. Russell, G.G.F.G., Ottawa.
2-Capt. W.-H. Forest, 61ème D.C.O., Vancouver, C.A.
3-Sergt. D. McInness, 191ème M.R., Edmonton, Alta.
4-Soldat W.-J. Clifford, 101ème R.G., Toronto.
5-Cap. H. Whitehorn, 101ème R.G., Toronto.
6-Capt. C.-R. Vrowe, 301ème Rég., Guelph.
7-Soldat W. Latimer, 101ème R.G., Toronto.
8-Soldat F. Bibby, 77ème Rég., Dundas, O.
9-Sergt F.-A. Steck, 78ème Rég., Truro, N.E.
10-Capt. W. Hart-McHarg, 61ème D.C.O., Vancouver, C.A.
11-Sergt D.-H. Morris, 46ème Rég., Bowmanville.
12-Sergt. T. Mitchell, 13ème Rég., Hamilton.
13-Soldat J.-A. Steel, 301ème Rég., Guelph.
14-Sergt. Jas. Freehorn, Hamilton.
15-Soldat D. McKie, 301ème Rég., Guelph.
16-Sergt. H. Greet, Toronto.
17-Sergt. E.-A. Eastwood, 90ème Rég., Winnipeg.
18-G. W. Sharpe, C.A., Montréal.
19-Lt. G.-J. Rowe, 46ème Rég., Bowmanville.
20-Lt. W. Drysdale, 11ème Rég., Truro, N.E.

ABBIE WOOD

IL PRENDRA PART A LA GRANDE COURSE DE TORONTO.
Toronto, 4 mai. — Abbie Wood, le coureur canadien, a avisé le gérant Tom Eek, aujourd'hui, qu'il prendrait part au Marathon canadien qui aura lieu au "New Island Stadium" de Toronto, samedi prochain. Fred Meadows, qui fit si belle figure dans la première partie de la course de Buffalo, la semaine dernière, était de passage à Toronto.

LE TRÉBAY A WINNIPEG

Winnipeg, 3 mai. — Eugène Tremblay, le champion luttant a défait Tom Dickenson, de cette ville, le tombant trois fois, en moins d'une heure. Sauf pour la première chute, Tremblay eut beaucoup de facilité à vaincre son adversaire. Il obtint la première chute en 20 minutes, la deuxième en 13 et la dernière en 15 minutes.

BLOC-NOTES

— Il a été officiellement annoncé, hier, à Ottawa, que les Caps joueront cette année au Parc Lynedowne. La première pratique des Ottawas a lieu cet après-midi, à 5:30 hrs. On parle du vétérinaire Johnny Powers, comme devant être le capitaine du Club.

— Le "National" est maintenant au complet, il a une équipe capable de mener sagement le Club au championnat. Courage donc, et succès.

— On dit que les Shamrocks ne veulent pas déboucher plus de \$3,500 en salaires. C'est maigre... L'est-ce trop?

— Les Newarks de la ligue de l'Est ont gagné leur neuvième partie, ou ils n'ont eu l'avantage que par un point fait dans la dernière reprise. C'est de la supra chance mais la guigne vient.

— Montréal tient la tête de la ligue, dans le championnat, et frappeurs et, en outre, Yeager est tout le premier avec une moyenne de 370, pour dix parties.

— Sept joueurs de base-ball, anciennement avec Montréal, sont maintenant gérants de clubs. Ce sont: Jimmy Bannan, avec Lawrence; Charles Dooley, avec Utica; Mike O'Neil, avec Elmira; Pop Foster, avec Holyoke; Joe Connor, avec New Britain; Malch Kitteridge, avec Elgin; Hunter Hill, avec Houston.

LIONEL SYLVESTRE

espace, sous les arbres qui avaient été plantés pour ne croiser leurs branches qu'après deux siècles.

Les feuilles de l'an passé achevaient de mourir, rassemblées par le vent, moulées par l'hiver sur la surface de l'avenue verte, où elles demeuraient blanches. Madame Limerel marchait entre les deux jeunes filles. Elles prirent la première allée qui coupait la châtaignerie et qui s'enfonçait, en ligne courbe, dans les futaies de chênes. En un quart d'heure, elles étaient auprès de lady Breyndons, qui avait voulu venir jusqu'à la pour voir le progrès de ses rhododendrons. Celle-ci, du haut de la berge, montrait le lac, en forme d'écluse, autour duquel les rhododendrons s'élevaient en hautes, en gradins inégalement épais, mais sans brisure.

Ils avaient étouffé toute autre végétation. Ils enserraient l'eau verdâtre des plus sombres et de leurs feuilles et du feuillage de leurs racines où les renards sont à l'abri.

— Malgré le soleil de ces jours derniers, pas une pointe violette en core! En juin, et même à la fin de mai quelquefois, à l'époque où nous sommes, c'est une vision de paradis, ces pentes toutes violettes, ces taches de bleu, ces futaies qui font cadre, et le ciel au-dessus!

— Je suis sûr que l'Inde n'a pas de merveilleux, dit Mr Hunter

Brice, personnage athlétique, qui traînait la jambe en marchant, et que ce rappel de doute empêchait de se livrer à d'autres sports que la promenade... Je trouve que notre ami Réginald n'a pas une admiration pour la vie... Il est muet aujourd'hui.

— Oh! il a ses jours, répondit lady Breyndons; il admire, il aime ce coin du parc...

Mais en disant cela, elle éprouvait sèchement quelque ennui, car la physionomie, devenue sérieuse, ne répondait plus au ton de la phrase. Cette femme, si bien habituée au commandement, n'était pas parvenue à se faire obéir de tout son corps à la fois, et la voix avait subi l'ordre, tandis que le visage exprimait une souffrance. Heureusement, madame Limerel arrivait. Une voix de fauvette en fête, celle de Dorothy, faisait se retourner lady Breyndons, qui reprit aussitôt la complète maîtrise de ses nerfs, et accueillit madame Limerel et Marie avec sa belle courtoisie simple, qui plaisait comme une œuvre d'art et comme une attention.

— Nous avons le temps de faire avant le dîner le tour des futaies. Si madame Limerel ne craint pas la marche, j'irai avec vous. Je vais vous montrer mon troupeau de bœufs d'Ecosse et mes antilopes.

Dorothy retint Marie par le bras, et, montrant Réginald, qui remontait la berge du lac, parmi les rhododendrons, elle dit, assez haut: — Vous serez peut-être plus heureuse que moi, Marie: je n'ai pu déridier Monsieur, depuis ce matin.

Elle murmura, à l'oreille de son amie: — Il y a sûrement quelque chose de grave dans cette maison. Réginald est malheureux. Et moi, voyez-vous, il ne me croit pas assez sérieuse pour se confier à moi... Bonjour, Hamlet! je vous amène une belle étrangère, qui est digne de connaître les tristesses du royaume de Danemark.

Réginald sera vigoureusement la main des deux jeunes filles, et offrit à Dorothy une branche cueillie à la cime d'un arbuste qui portait, la première de toute l'immense bordure, une fleur non épanouie, pareille à une pomme de pin toute ponctuée de flammèches pourpres. Déjà Mrs Hunter Brice, qui avait deux filles, se détournait pour voir quelle petite comédie de jeunesse, amoureuse peut-être, se jouait derrière elle. Dorothy partit en courant pour rattrapper le groupe des promeneurs. Et Réginald demeura en arrière, avec Marie.

— Je serais content de causer avec vous, en effet.

Les officiers du Club de Réforme

Les membres du Club de Réforme ont mis en nomination hier soir, les candidats qui se présenteront, comme dignitaires et membres du conseil, aux élections annuelles du Club, qui auront lieu le mardi 17 mai.

Le président honoraire, Sir Wilfrid Laurier, les vice-présidents honoraires: Sir Lomer Gouin et l'hon. Sydney A. Fisher et le président pour la nouvelle année, le lieutenant F. S. MacKay ont été élus par acclamation.

DE LA GARE VIGER

BORDEAUX.—A 8:20 a.m., x8:45 a.m., 8:50 a.m., 9:10 a.m., 9:20 a.m., 9:30 a.m., 9:40 a.m., 9:50 a.m., 10:00 a.m., 10:10 a.m., 10:20 a.m., 10:30 a.m., 10:40 a.m., 10:50 a.m., 11:00 a.m., 11:10 a.m., 11:20 a.m., 11:30 a.m., 11:40 a.m., 11:50 a.m., 12:00 p.m., 12:10 p.m., 12:20 p.m., 12:30 p.m., 12:40 p.m., 12:50 p.m., 1:00 p.m., 1:10 p.m., 1:20 p.m., 1:30 p.m., 1:40 p.m., 1:50 p.m., 2:00 p.m., 2:10 p.m., 2:20 p.m., 2:30 p.m., 2:40 p.m., 2:50 p.m., 3:00 p.m., 3:10 p.m., 3:20 p.m., 3:30 p.m., 3:40 p.m., 3:50 p.m., 4:00 p.m., 4:10 p.m., 4:20 p.m., 4:30 p.m., 4:40 p.m., 4:50 p.m., 5:00 p.m., 5:10 p.m., 5:20 p.m., 5:30 p.m., 5:40 p.m., 5:50 p.m., 6:00 p.m., 6:10 p.m., 6:20 p.m., 6:30 p.m., 6:40 p.m., 6:50 p.m., 7:00 p.m., 7:10 p.m., 7:20 p.m., 7:30 p.m., 7:40 p.m., 7:50 p.m., 8:00 p.m., 8:10 p.m., 8:20 p.m., 8:30 p.m., 8:40 p.m., 8:50 p.m., 9:00 p.m., 9:10 p.m., 9:20 p.m., 9:30 p.m., 9:40 p.m., 9:50 p.m., 10:00 p.m., 10:10 p.m., 10:20 p.m., 10:30 p.m., 10:40 p.m., 10:50 p.m., 11:00 p.m., 11:10 p.m., 11:20 p.m., 11:30 p.m., 11:40 p.m., 11:50 p.m., 12:00 p.m., 12:10 p.m., 12:20 p.m., 12:30 p.m., 12:40 p.m., 12:50 p.m., 1:00 p.m., 1:10 p.m., 1:20 p.m., 1:30 p.m., 1:40 p.m., 1:50 p.m., 2:00 p.m., 2:10 p.m., 2:20 p.m., 2:30 p.m., 2:40 p.m., 2:50 p.m., 3:00 p.m., 3:10 p.m., 3:20 p.m., 3:30 p.m., 3:40 p.m., 3:50 p.m., 4:00 p.m., 4:10 p.m., 4:20 p.m., 4:30 p.m., 4:40 p.m., 4:50 p.m., 5:00 p.m., 5:10 p.m., 5:20 p.m., 5:30 p.m., 5:40 p.m., 5:50 p.m., 6:00 p.m., 6:10 p.m., 6:20 p.m., 6:30 p.m., 6:40 p.m., 6:50 p.m., 7:00 p.m., 7:10 p.m., 7:20 p.m., 7:30 p.m., 7:40 p.m., 7:50 p.m., 8:00 p.m., 8:10 p.m., 8:20 p.m., 8:30 p.m., 8:40 p.m., 8:50 p.m., 9:00 p.m., 9:10 p.m., 9:20 p.m., 9:30 p.m., 9:40 p.m., 9:50 p.m., 10:00 p.m., 10:10 p.m., 10:20 p.m., 10:30 p.m., 10:40 p.m., 10:50 p.m., 11:00 p.m., 11:10 p.m., 11:20 p.m., 11:30 p.m., 11:40 p.m., 11:50 p.m., 12:00 p.m., 12:10 p.m., 12:20 p.m., 12:30 p.m., 12:40 p.m., 12:50 p.m., 1:00 p.m., 1:10 p.m., 1:20 p.m., 1:30 p.m., 1:40 p.m., 1:50 p.m., 2:00 p.m., 2:10 p.m., 2:20 p.m., 2:30 p.m., 2:40 p.m., 2:50 p.m., 3:00 p.m., 3:10 p.m., 3:20 p.m., 3:30 p.m., 3:40 p.m., 3:50 p.m., 4:00 p.m., 4:10 p.m., 4:20 p.m., 4:30 p.m., 4:40 p.m., 4:50 p.m., 5:00 p.m., 5:10 p.m., 5:20 p.m., 5:30 p.m., 5:40 p.m., 5:50 p.m., 6:00 p.m., 6:10 p.m., 6:20 p.m., 6:30 p.m., 6:40 p.m., 6:50 p.m., 7:00 p.m., 7:10 p.m., 7:20 p.m., 7:30 p.m., 7:40 p.m., 7:50 p.m., 8:00 p.m., 8:10 p.m., 8:20 p.m., 8:30 p.m., 8:40 p.m., 8:50 p.m., 9:00 p.m., 9:10 p.m., 9:20 p.m., 9:30 p.m., 9:40 p.m., 9:50 p.m., 10:00 p.m., 10:10 p.m., 10:20 p.m., 10:30 p.m., 10:40 p.m., 10:50 p.m., 11:00 p.m., 11:10 p.m., 11:20 p.m., 11:30 p.m., 11:40 p.m., 11:50 p.m., 12:00 p.m., 12:10 p.m., 12:20 p.m., 12:30 p.m., 12:40 p.m., 12:50 p.m., 1:00 p.m., 1:10 p.m., 1:20 p.m., 1:30 p.m., 1:40 p.m., 1:50 p.m., 2:00 p.m., 2:10 p.m., 2:20 p.m., 2:30 p.m., 2:40 p.m., 2:50 p.m., 3:00 p.m., 3:10 p.m., 3:20 p.m., 3:30 p.m., 3:40 p.m., 3:50 p.m., 4:00 p.m., 4:10 p.m., 4:20 p.m., 4:30 p.m., 4:40 p.m., 4:50 p.m., 5:00 p.m., 5:10 p.m., 5:20 p.m., 5:30 p.m., 5:40 p.m., 5:50 p.m., 6:00 p.m., 6:10 p.m., 6:20 p.m., 6:30 p.m., 6:40 p.m., 6:50 p.m., 7:00 p.m., 7:10 p.m., 7:20 p.m., 7:30 p.m., 7:40 p.m., 7:50 p.m., 8:00 p.m., 8:10 p.m., 8:20 p.m., 8:30 p.m., 8:40 p.m., 8:50 p.m., 9:00 p.m., 9:10 p.m., 9:20 p.m., 9:30 p.m., 9:40 p.m., 9:50 p.m., 10:00 p.m., 10:10 p.m., 10:20 p.m., 10:30 p.m., 10:40 p.m., 10:50 p.m., 11:00 p.m., 11:10 p.m., 11:20 p.m., 11:30 p.m., 11:40 p.m., 11:50 p.m., 12:00 p.m., 12:10 p.m., 12:20 p.m., 12:30 p.m., 12:40 p.m., 12:50 p.m., 1:00 p.m., 1:10 p.m., 1:20 p.m., 1:30 p.m., 1:40 p.m., 1:50 p.m., 2:00 p.m., 2:10 p.m., 2:20 p.m., 2:30 p.m., 2:40 p.m., 2:50 p.m., 3:00 p.m., 3:10 p.m., 3:20 p.m., 3:30 p.m., 3:40 p.m., 3:50 p.m., 4:00 p.m., 4:10 p.m., 4:20 p.m., 4:30 p.m., 4:40 p.m., 4:50 p.m., 5:00 p.m., 5:10 p.m., 5:20 p.m., 5:30 p.m., 5:40 p.m., 5:50 p.m., 6:00 p.m., 6:10 p.m., 6:20 p.m., 6:30 p.m., 6:40 p.m., 6:50 p.m., 7:00 p.m., 7:10 p.m., 7:20 p.m., 7:30 p.m., 7:40 p.m., 7:50 p.m., 8:00 p.m., 8:10 p.m., 8:20 p.m., 8:30 p.m., 8:40 p.m., 8:50 p.m., 9:00 p.m., 9:10 p.m., 9:20 p.m., 9:30 p.m., 9:40 p.m., 9:50 p.m., 10:00 p.m., 10:10 p.m., 10:20 p.m., 10:30 p.m., 10:40 p.m., 10:50 p.m., 11:00 p.m., 11:10 p.m., 11:20 p.m., 11:30 p.m., 11:40 p.m., 11:50 p.m., 12:00 p.m., 12:10 p.m., 12:20 p.m., 12:30 p.m., 12:40 p.m., 12:50 p.m., 1:00 p.m., 1:10 p.m., 1:20 p.m., 1:30 p.m., 1:40 p.m., 1:50 p.m., 2:00 p.m., 2:10 p.m., 2:20 p.m., 2:30 p.m., 2:40 p.m., 2:50 p.m., 3:00 p.m., 3:10 p.m., 3:20 p.m., 3:30 p.m., 3:40 p.m., 3:50 p.m., 4:00 p.m., 4:10 p.m., 4:20 p.m., 4:30 p.m., 4:40 p.m., 4:50 p.m., 5:00 p.m., 5:10 p.m., 5:20 p.m., 5:30 p.m., 5:40 p.m., 5:50 p.m., 6:00 p.m., 6:10 p.m., 6:20 p.m., 6:30 p.m., 6:40 p.m., 6:50 p.m., 7:00 p.m., 7:10 p.m., 7:20 p.m., 7:30 p.m., 7:40 p.m., 7:50 p.m., 8:00 p.m., 8:10 p.m., 8:20 p.m., 8:30 p.m., 8:40 p.m., 8:50 p.m., 9:00 p.m., 9:10 p.m., 9:20 p.m., 9:30 p.m., 9:40 p.m., 9:50 p.m., 10:00 p.m., 10:10 p.m., 10:20 p.m., 10:30 p.m., 10:40 p.m., 10:50 p.m., 11:00 p.m., 11:10 p.m., 11:20 p.m., 11:30 p.m., 11:40 p.m., 11:50 p.m., 12:00 p.m., 12:10 p.m., 12:20 p.m., 12:30 p.m., 12:40 p.m., 12:50 p.m., 1:00 p.m., 1:10 p.m., 1:20 p.m., 1:30 p.m., 1:40 p.m., 1:50 p.m., 2:00 p.m., 2:10 p.m., 2:20 p.m., 2:30 p.m., 2:40 p.m., 2:50 p.m., 3:00 p.m., 3:10 p.m., 3:20 p.m., 3:30 p.m., 3:40 p.m., 3:50 p.m., 4:00 p.m., 4:10 p.m., 4:20 p.m., 4:30 p.m., 4:40 p.m., 4:50 p.m., 5:00 p.m., 5:10 p.m., 5:20 p.m., 5:30 p.m., 5:40 p.m., 5:50 p.m., 6:00 p.m., 6:10 p.m., 6:20 p.m., 6:30 p.m., 6:40 p.m., 6:50 p.m., 7:00 p.m., 7:10 p.m., 7:20 p.m., 7:30 p.m., 7:40 p.m., 7:50 p.m., 8:00 p.m., 8:10 p.m., 8:20 p.m., 8:30 p.m., 8:40 p.m., 8:50 p.m., 9:00 p.m., 9:10 p.m., 9:20 p.m., 9:30

